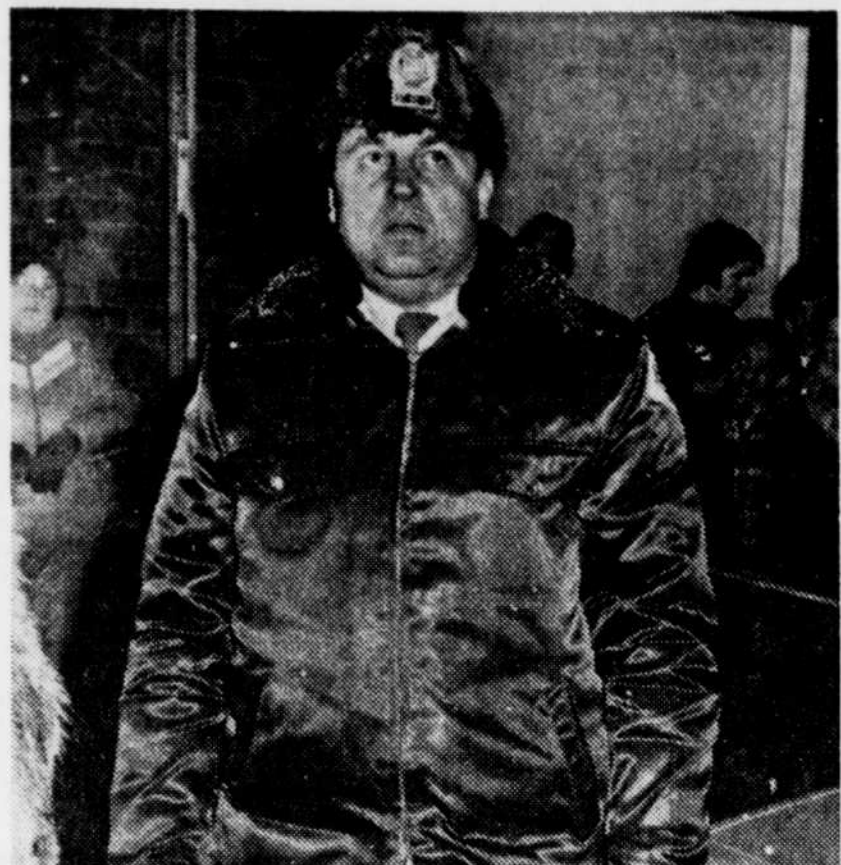


Ce policier a permis de sauver un handicapé



Le Soleil, Gilles Lafond

Ce policier de Québec, l'agent Uldis Zalitis, a été à l'origine du sauvetage d'un handicapé dans une maison en flammes sur la rue Caron hier soir. Ayant pénétré le premier dans la maison, il a repéré le logement fermé du handicapé et c'est cela qui a permis aux pompiers Marcel Caouette et André Auclair de délivrer M. Roger Cormier âgé de 25 ans.

détails, page A-3

LaSalle "très intéressé" à diriger l'UN

par Réjean LACOMBE

L'Union nationale pourrait fort bien avoir au moins un candidat dans la course à la direction du parti. En effet, le député conservateur de Joliette et ancien ministre dans le gouvernement de Joe Clark, M. Roch LaSalle, a confirmé, hier, au SOLEIL, qu'il était "très intéressé" à se présenter à la direction de l'UN.

Joint à son bureau d'Ottawa, M. LaSalle a expliqué qu'il se donnait encore "quelques heures" de réflexion avant de rendre sa réponse. "J'achève, dit-il, ma consultation et mon évaluation de la situation. Après, je prendrai ma décision."

Il n'est pas exclu que dès ce soir, il soit en mesure d'indiquer ses intentions. Toutefois, il a confié au SOLEIL que s'il se porte candidat à la direction unioniste, il l'annoncera officiellement sa décision vendredi à Québec quelques heures avant la fermeture des mises en candidature.

"J'ai encore différentes personnes à consulter, d'avouer le député conservateur de Joliette. On ne va pas à la guerre sans fusil. J'ai bonne confiance de dire oui." Il souligne

que depuis la décision du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, de repousser les invitations de se porter

(Suite à la page A2, 1re col.)

Chaleur prévue pour des décennies

TORONTO (d'après UPI et PC) — Selon une étude rendue publique hier, on s'attend de plus en plus sur le fait que la présence d'acide carbonique dans l'atmosphère produira une tendance au réchauffement au-dessus de la terre, au cours des prochaines décennies et causera d'importants changements dans les précipitations et les saisons.

(Suite à la page A2, 6e col.)

Prévisions du Conference Board Le revenu réel des Canadiens baissera

par André PREFONTAINE

OTTAWA (d'après CP) — Pour la quatrième année consécutive, la croissance des salaires en 1981 sera inférieure à celle de l'inflation, provoquant ainsi une hausse de 1 pour 100 du revenu réel disponible en regard d'une augmentation de 1,2 pour 100 l'année dernière.

Ajoutant hier sa voix au concert des prédictions pessimistes sur la performance de l'économie ca-

nadienne, le Conference Board du Canada, un organisme indépendant de recherche dans le domaine de l'économie, a annoncé pour 1981 une accélération du rythme de l'inflation doublée d'une hausse du taux de chômage.

Les prévisions trimestrielles du Conference Board prédisent que le taux d'inflation s'établira à 11,7 pour 100 cette année après avoir grimpé de 10 pour 100 en 1980 tandis que le

taux de chômage atteindra 7,9 pour 100 comparativement à 7,5 pour 100 l'an dernier et que les prix des aliments subiront une majoration de 12 pour 100 à 14 pour 100.

Quant au salaire hebdomadaire moyen, on s'attend à ce qu'il n'augmente que de 10,5 pour 100 cette année après avoir connu une hausse de 9,9 pour 100 en 1980.

Ajouté à la hausse des contributions au régime d'assurance-chô-

mage, l'écart entre salaires et inflation signifie que la plupart des gens se retrouveront avec moins d'argent en poche une fois les taxes

(Suite à la page A2, 1re col.)

boul. Ste-Anne 7 morts dans une collision

par Michel TRUCHON

Sept jeunes gens ont perdu la vie dans une violente collision entre leur camionnette et un camion remorque, ce matin, à l'entrée ouest de Sainte-Anne-de-Beaupré. Le septième occupant du petit véhicule avait été conduit, agonisant, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

La tragédie s'est produite un peu avant 10h quand le "Chevy Van" occupé par sept jeunes hommes et jeunes filles âgés de 18 à 23 ans qui se rendaient faire du ski au mont Sainte-Anne, a dérapé pour heurter de plein fouet un camion remorque qui venait en sens inverse.

Selon l'une des premières personnes arrivées sur les lieux, six des sept jeunes gens ont été tués sur le coup. M. Richard Bélanger, propriétaire du restaurant Le Clampan sur le boulevard Ste-Anne devant lequel l'accident s'est produit, n'était pas en mesure de préciser le nombre de garçons ou de filles voyageant dans la camionnette.

Les premiers rapports fournis à la Sûreté du Québec à Québec faisaient état de sept morts et confirmait que la collision impliquait une camionnette et un camion remorque. Le conducteur du lourd véhicule, Gaétan Duclos, de la compagnie Duclos Transport à Saint-Tite des Caps, s'en est tiré sans blessure, mais des témoins affirment qu'il souffre d'un très violent choc nerveux.

Baisse des taux d'intérêt au pays

par Pierre MARTEL

Deux des plus importantes banques à charte du Canada, la Banque Royale et la Banque de Montréal, ont annoncé hier une diminution de leur taux de base qui est passé de 18,25 à 17,75 pour 100.

Le geste des deux banques laisse

(Suite à la page A2, 5e col.)



Le Soleil, Jean Vallières

Mme Tessier montre la boîte en carton qui sert de lit au bébé.

par Guy DUBE

"J'en peux plus. Je suis plus capable. Il faut que le bien-être social fasse quelque chose..."

Mme Rémi Tessier souffre d'un cancer des ganglions. Veuve, âgée de 48 ans, elle garde encore cinq de ses huit enfants dans un modeste logement de quatre pièces, sis au 623 rue Boisseau, dans le quartier Saint-Malo de Québec. Logement qu'elle paie \$125 par mois et qu'elle chauffe à l'aide d'une petite "truie" (poêle à bois) et d'un ventilateur électrique. Il ne lui reste presque plus de bois, car l'hiver a été trop froid jusqu'à maintenant.

Elle reçoit une pension gouvernementale (IVAC) de \$430 par mois. Jusqu'à tout récemment, elle réussissait tout de même à joindre les deux bouts.

Mais en décembre dernier, elle recevait de la visite: sa sœur, Mme Yvette Vigneault, 43 ans, arrivait avec ses trois enfants directement de Sainte-Sophie-de-Lévrard, dans le comté de Nicolet. Mme Vigneault habite encore chez sa sœur, "parce que le bien-être social lui a coupé ses prestations de \$451 et parce qu'elle n'a pas d'huile pour chauffer son chalet-maison".

Ils sont donc 10 à vivre et à coucher dans un logement gros comme la main. 10 à manger dans la cuisine où dort, couché dans une boîte en carton, un bébé de deux mois.

Ils ont fêté Noël et le Nouvel An autour d'un panier de provisions que leur a offert la société Saint-Vincent-de-Paul. Ce même organisme, pendant la visite des représentants du SOLEIL, hier, est allé leur remettre un bon d'achat de \$20 négociable à l'épicerie du coin.

Les maigres revenus ont forcé à remplacer le lait "Enfalac" pour du lait ordinaire, ce qui a eu pour effet de causer une gastro-entérite à Carine, ce bébé de deux mois.

"Moi je trouve que c'est le bien-être social qui manque. S'ils

(Suite à la page A2, 1re col.)

mercredi

Des ex-catholiques dont la foi renaît

page G-3

La BOURSE

MONTREAL (PC) — La tendance était à la baisse, ce matin, à l'ouverture de la Bourse de Montréal.

Inco a fléchi de \$1½ à \$24¼. Husky Oil a reculé de ¾ à \$20. Banque de Montréal a glissé de ¼

à \$33½. Canada Tire A a perdu ¼ à \$31½ et Bell a fléchi de ¼ à \$19¾. Banque de Commerce Canadienne Impériale et Gaz Métropolitain sont demeurés inchangés à \$28 et \$7¾ respectivement.

Les cours ont subi des pertes substantielles, aujourd'hui, à l'ouverture de la Bourse de Toronto, le marché était achalandé.

Ministres "indigents"

Le Conseil des ministres qui gouvernent le Québec est le plus pauvre des dix dernières années. En effet, 17 des 26 ministres que compte le cabinet Lévesque affichent un dépeuplement complet dans leur déclaration publique d'intérêts.

page E-1

Fin de la trêve en Pologne

La trêve instaurée il y a un peu plus d'un mois entre les autorités et le syndicat "Solidarité" a brusquement pris fin des les premiers jours de la nouvelle année, et les conflits risquent de faire bouillir de neige.

page H-1

sommaire

Annonces classées	H-5 à H-12
Arts et spectacles	E-5 à E-8
Bandes dessinées	F-2
Bridge	H-11
Consommation	B-1 à B-7
Décès	H-12 et H-13
Economie-finances	F-1 à F-3
Hier et aujourd'hui	E-10 et E-11
Horoscope	H-11
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	G-4 et G-5, H-1 à H-13
Mot mystère	H-5
Mots croisés	H-6
Où aller à Québec	E-7
Pierre Champagne	A-10
Télévision	E-8
Sport	D-1 à D-9

météo

Nuageux avec faible neige intermittente. Demain: dégelage graduel, sauf en Gaspésie et sur la Côte-Nord où il neigera encore.

détails, page H-5

Maigris, je t'aime

TEL AVIV (AFP) — La police de Tel Aviv a arrêté mardi Salomon Lugasi (24 ans), balayeur municipal, suspecté d'avoir séquestré son épouse Sonya (20 ans) durant les trois derniers mois, pour l'obliger à maigrir.

Le suspect a été appréhendé après que sa femme, qui avait réussi à s'échapper de chez elle, se fut présentée en pleurs au commissariat en affirmant que son mari l'enfermait dans sa chambre à partir de quatre heures du matin (heure à laquelle il se rendait à son travail) jusqu'à son retour tard dans l'après-midi. La jeune femme affirmait que depuis trois mois, elle ne recevait pour toute nourriture quotidienne qu'une tranche de pain, un poivron et du lait caillé.

Selon le porte-parole de la police, la jeune femme ne paraissait pas "amaigrir par ce régime".

Salomon Lugasi a déclaré qu'il enfermait sa femme par amour. "Elle souffre d'épilepsie et de gloutonnerie et c'est le seul moyen de l'aider", a-t-il dit.



Le Soleil, Jean Vallières

consommation L'industrie des loteries

Le Québécois moyen a dépensé plus de \$50 en billets de loterie l'an dernier. La préférence des acheteurs va à la Mini-Loto mais c'est toutefois la 6/36 qui rapporte le plus de profits à l'Etat. Par ailleurs, une concessionnaire de Loto-Québec a fait des confidences au SOLEIL sur ses clients.

page B-3

Consommateurs démunis

Selon les résultats d'études commandées par Consommation et Corporations Canada, les consommateurs ont peu de recours après avoir acheté des produits qui se révèlent défectueux. D'autre part, c'est l'automobile qui est le bien qui soulève le plus d'insatisfaction de la part des acheteurs.

page B-1



Nous les maîtres épiciers METRO
On connaît not'monde!

METRO

Voyez nos spéciaux en page B-6



Dans le petit salon: Mme Vigneault (assise à gauche) et sa soeur Mme Tessier.

Ils vivent...

(Suite de la première page)

voulaient faire leur part un peu. Ils sont là pour dépanner le monde, qu'ils le dépannent donc... lance Mme Tessier au nom de sa soeur. "Dire qu'il y en a qui ont tant d'argent qu'ils ne savent pas quoi en faire", ajoute-t-elle.

Pourquoi?

Pourquoi Mme Vigneault, de Sainte-Sophie, s'est-elle fait couper ses allocations d'aide sociale? Parce que, affirme-t-elle, l'officier du ministère a été avisé qu'elle gardait un pensionnaire chez elle;

information qu'il n'aurait pas vérifiée et qui est fautive, précise la femme. N'ayant plus d'argent pour chauffer son petit logis, elle s'est réfugiée chez sa soeur, à Québec, qui l'a accueillie et... recueillie.

Au bureau d'aide sociale de Nicolet, le directeur Armand Désilets a indiqué par téléphone que le dossier de chaque prestataire est confidentiel et qu'il ne pouvait confirmer ou infirmer les faits allégués par Mme Vigneault. Il a par ailleurs rappelé que toute personne a le droit d'appeler d'une décision.

Mme Vigneault déclare en ou-

tre qu'elle s'est adressée au bureau d'aide sociale de la rue Saint-Vallier pour obtenir des chèques pour dépanner, mais que son cas est toujours à l'étude parce que son dossier n'est pas encore arrivé de Nicolet.

Deux de ses enfants vont habituellement à l'école; il s'agit de Nicole, 13 ans, et de Patrick, 9 ans, qui ne sont pas retournés en classe, hier, parce qu'elle ne sait pas encore dans quel quartier elle pourra trouver un logement, lorsque le bureau d'aide sociale recommencera à lui envoyer un chèque mensuel. Il n'est en effet plus

question pour Mme Vigneault de retourner à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Et Mme Tessier d'ajouter: "J'ai fait ça toute ma vie, aider le monde; mais là, je suis plus capable. Ça ne peut quand même pas s'éterniser de même..."

Et en attendant que des décisions se prennent en haut lieu, les deux familles tentent de trouver des solutions temporaires: le jour, les différents matelas, sommiers et couvertures sont remis dans un hangar froid, à l'arrière du logement, pour faire plus de place dans la cuisine et le salon...

Baisse...

(Suite de la première page)

présager une baisse du taux d'escompte de la Banque du Canada, lequel sera établi demain.

Les grandes banques canadiennes avaient relevé à 18,25 pour 100 leur taux de base, le 18 décembre 1980, alors que le taux d'escompte de la Banque Centrale atteignait un sommet historique de 17,36 pour 100.

Jeudi dernier, le taux d'escompte s'est établi à 17,26 pour 100, soit une légère baisse de 10 centièmes par rapport au sommet du 18 décembre. Donc, dans cette optique, les banques à charte n'apparaissent pas justifiées d'abaisser leur taux de base à moins d'anticiper une baisse significative du taux d'escompte.

Or, à la lumière des développements chez nos voisins américains au cours des derniers jours, il

semble évident que les taux d'intérêt viennent d'amorcer un nouveau mouvement à la baisse. Pour combien de temps cependant? On l'ignore.

Deux événements sont venus confirmer la tendance à la baisse mardi. En premier lieu, le Chemical Bank de New York, la sixième plus importante banque commerciale américaine, a réduit son taux de base de 20,5 à 19,5 pour 100. Cette décision est intervenue au lendemain du geste de la Morgan Guaranty Trust de ramener son taux de base à 20 pour 100.

Deuxièmement, les taux d'intérêt des bons du Trésor américain ont à nouveau baissé hier. Le taux des bons à 26 semaines a régressé en une semaine de 13,411 à 13,182 pour 100, soit le plus bas niveau depuis le 27 octobre 1980.

Subventions

OTTAWA (PC) — Le ministère de l'Énergie a annoncé qu'il accordera des subventions de \$22,1 millions aux sociétés qui vont changer leur mode de chauffage, abandonnant le pétrole pour les copeaux de bois.

Ces subventions accordées pour une quarantaine de conversions à ce mode de chauffage coûtera aux sociétés privées \$145 millions, ce qui permettra au pays, une fois les conversions effectuées, d'épargner 2,6 millions de barils de pétrole par année.

Les subventions seront puisées dans les fonds d'un programme particulier du ministère de l'Énergie qui a été créé pour mettre en place des énergies renouvelables dans le secteur forestier.

Chaleur...

(Suite de la première page)

"On peut très bien s'attendre à ce que dans 20 ans, la moyenne des températures sera aussi, sinon plus élevée qu'à n'importe quel moment des 1,000 dernières années et continuera à s'élever" précise l'étude rendue publique par l'Institut Aspen pour les études humaines de Boulder au Colorado.

L'étude qui sera publiée aujourd'hui ajoute que la concentration d'acide carbonique dans l'atmosphère est déjà de 15 à 20 pour 100 supérieure à ce qu'elle était en 1900. Elle conclut que l'accroissement pourrait être doublé d'ici l'an 2000.

L'étude précise que les derniers calculs établissent qu'une quantité deux fois supérieure d'acide carbonique causerait un accroissement de la température moyenne de 1,5 à 4,5 degrés Celsius.

La Quotidienne

1-2-1
Tirage de mardi
Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

le mot du jour

En chaleur

Lorsque le thermomètre indique -14, on ne peut pas dire que c'est "plus chaud" que la veille alors qu'il faisait -34. C'est tout simplement moins froid. On n'est tout de même pas en Californie pour parler de chaleur en janvier.

Pierre BELLEAU

LaSalle "très..."

(Suite de la première page)

candidat, il avait discuté de cette éventualité avec les dirigeants unionistes, dont M. Michel Le Moignan, chef intérimaire du parti, M. Serge Fontaine, président de l'UN, et M. Bertrand Goulet, député unioniste de Bellechasse.

Pour un 3e choix

Pour M. LaSalle, il faut absolument qu'il existe au Québec, lors des prochaines élections, un autre choix politique que les deux prin-

cipales formations politiques actuelles. Pour lui, l'Union nationale devient ce choix.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait au SOLEIL en août dernier, M. LaSalle balisait déjà son éventuelle campagne à la direction de l'UN. Son cheval de bataille deviendra alors ce que plusieurs ont considéré comme étant le testament politique de l'ancien chef UN, M. Daniel Johnson, soit son livre "Égalité ou indépendance".

Toutefois, M. LaSalle s'était empressé d'ajouter qu'il faudrait radier le mot "indépendance" du document et tendre vers l'égalité des deux peuples canadiens.

A ceux qui seraient tentés de voir en lui une sorte de porte-parole officiel du Parti conservateur canadien ou un éventuel fossoyeur de l'Union nationale, M. LaSalle répliquait que l'UN "restera un parti indépendant des grands partis fédéraux".

"Ce n'est pas desservir le Parti conservateur, disait-il, que d'avoir des "bleus" élus au Québec."

Le projet d'un parti conservateur

Dans le même ordre d'idées, M. LaSalle estime que son départ de la scène fédérale ne nuira pas à l'implantation du Parti conservateur fédéral au Québec. "Il faut parfois faire un pas à reculons pour faire deux pas en avant plus tard", a-t-il déclaré dans une entrevue à la Presse canadienne.

La décision de M. LaSalle n'aurait pas davantage pour effet de tuer dans l'oeuf l'idée de créer un Parti conservateur provincial, idée qui ne sera discutée qu'après la tenue des prochaines élections générales au Québec. M. LaSalle se dit confiant que l'Union nationale recueillera 30 pour 100 des votes lors du prochain scrutin et il se dit que "dans l'éventualité d'une élection serrée, l'UN pourrait jouer un grand rôle".

Si jamais M. LaSalle donne suite à ses intentions de se présenter candidat à la direction de l'Union nationale, il ne serait pas étonnant de constater que M. Jean-Marc Béliveau, qui n'a pas encore indiqué clairement ses intentions, ne soit pas sur les rangs.

Certains porte-parole de l'UN ont récemment indiqué au SOLEIL que M. Béliveau craignait de voir "arriver dans le décor" un homme du fédéral. Or, il est clair maintenant que cet homme du fédéral est nul autre que Roch LaSalle.

Quant au chef intérimaire Michel Le Moignan qui a déjà indiqué son intention d'être candidat, on ignore encore s'il a réussi à compléter les dernières formalités en vue de la présentation de son bulletin de participation à la course à la direction du parti. Fernand Grenier qui, lui aussi, s'est dit intéressé à devenir chef de l'UN doit rendre sa réponse incessamment.

Le revenu...

(Suite de la première page)

déduites. Si les consommateurs veulent dépenser plus, ils devront réduire leurs épargnes, avertit le Conference Board.

L'organisme prédit, en outre, une faible hausse de 1 pour 100 du produit national brut après le déclin qu'il a connu en 1980.

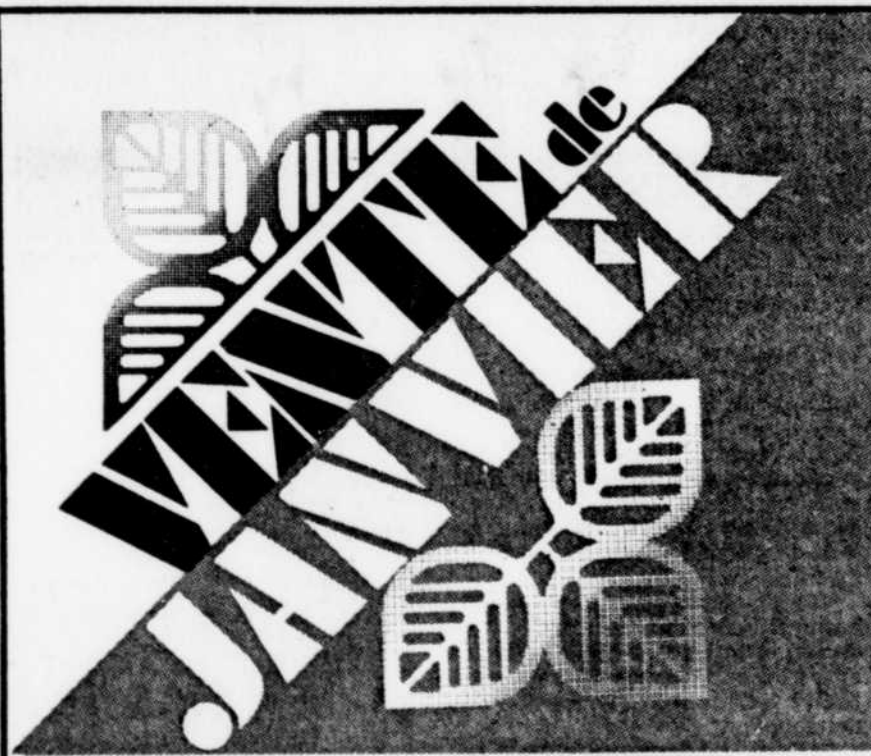
"Ces perspectives peu reluisantes tiennent principalement à la lente croissance économique de nos partenaires commerciaux", soutient le Conference Board qui estime que "la faiblesse de l'économie canadienne sera à peu près générale et la croissance sera très lente sinon nulle dans tous les secteurs."

Ceci se traduira plus concrètement par une baisse des exportations de 1,4 pour 100, un niveau d'activité "relativement faible" dans la construction avec 181,000 nouvelles mises en chantier, un ralentissement des investissements des entreprises et une légère diminution du déficit gouvernemental qui se chiffrera à \$11,4 milliards en 1981 comparativement à \$12 milliards en 1980.

Les taux d'intérêt, pense le Conference Board, atteindront "un sommet au début de 1981" pour ensuite diminuer graduellement pendant le reste de l'année. Ils suivront en cela l'évolution des taux aux États-Unis, condamnant la Banque du Canada à poursuivre sa "manoeuvre délicate" entre la reproduction au pays des taux d'intérêts américains élevés et le risque d'une grave dépréciation du dollar canadien.

Avec la nouvelle politique fédérale, le domaine énergétique, traditionnellement vigoureux, affichera une piètre performance. "La réduction des stimulants aux projets de prospection et de mise en valeur ainsi que les délais apportés aux principaux projets énergétiques assombrissent les perspectives de l'investissement dans le secteur de l'énergie", affirme le Conference Board.

En fait, pour que la situation s'améliore, il faudrait soit une reprise vigoureuse de l'économie américaine, soit une forte accélération de l'investissement dans l'industrie énergétique. Or, conclut le Conference Board, "il est improbable que l'une ou l'autre de ces conditions se réalise en 1981."



vente de chemises

Notre chemise Simons, manches longues, petit col, taillée selon nos normes dans un fin mélange de polyester et coton.

Rég. \$21.95

\$16.99

la maison **simons**

vente de vestons sport « Harris-tweed »

Veston sport Harris-Tweed, pure laine, tissé main, importé d'Écosse pour Simons et coupé selon nos normes, style deux boutons, épaules naturelles et fente au dos.

Rég. \$199.50

\$159.95

vente de paletots

Paletot, épaules naturelles, petits revers à crans ouverts, soyeux mélange de cachemire et laine. Naturel ou marine.

Rég. \$250.

\$189.95

vente de tuques

Tuques unies, pure laine avec bord tournés ou roulés. Marine, brun, noir, naturel ou gris.

Rég. jusqu'à \$8.

\$4.99

la maison **simons**

vente de chandails shetlands

Chandail pure laine, encolure ras-du-cou, épaules sellier et manches raglan, exclusif à Simons.

Rég. \$30.

\$19.99

la maison **simons**

vente de jeans velours côtelé

Jeans velours côtelé pur coton, coupe droite, souligné de doubles piqûres, poches avec rivets. Exclusif à Simons.

\$12.99

la maison **simons**

vente de parkas

Parka robuste, coupé dans un solide mélange polyester-coton-nylon, doublure soufflée de polyester, capuchon mentonnière, poignet coupe-froid intérieur et cordon serre-taille.

Rég. \$85.

\$59.95

vente de pantalons

Pantalon pure laine ou mélange laine-polyester, coupe droite et poches en biais. Couleurs unies.

Rég. jusqu'à \$65.

\$49.95

vente de sous-vêtements

Importé d'Italie, slip pur coton. Blanc, marine, bleu clair. Taille P. M. G.

Rég. \$5.50

\$3.99

la maison **simons**

Handicapé sauvé de justesse dans l'incendie, rue Caron

par Michel TRUCHON

Une explosion pourrait être à l'origine de l'incendie qui a fait un blessé et lourdement endommagé deux maisons de trois étages, hier, sur la rue Caron à Québec. Le blessé, un invalide, a été arraché de justesse aux flammes qui ravageaient l'arrière de l'appartement qu'il occupait au troisième étage.

Ce sont deux policiers de Québec, les agents Uldis Zalitis et Claude Racine, qui s'occupaient d'un accident dans la rue Dorchester, qui ont aperçu le feu et donné l'alerte à 16h50.

A l'arrivée des deux agents, à l'angle des rues Caron et Prince-Edouard, les flammes s'élevaient à plusieurs dizaines de pieds dans les airs.

Les policiers Zalitis et Racine se sont occupés de l'évacuation des occupants du deuxième étage. C'est en faisant sortir ces trois personnes que l'agent Zalitis a entendu des cris dans l'appartement du haut, alors que les gens croyaient qu'il n'y avait plus personne à cet endroit.

"J'ai essayé d'ouvrir la porte de l'appartement du troisième, mais elle était fermée à clef et la poignée était brûlante", raconte l'agent Uldis Zalitis.

Survinrent les pompiers qui entreprirent immédiatement de délivrer l'occupant du 267 Caron, M. Roger Cormier, un handicapé, de l'appartement où il était emprisonné.

Ce sont les pompiers Marcel Caouette et André Auclair qui, munis d'appareils respiratoires et après avoir enfoncé la porte à coups de hache, ont pénétré dans l'appartement en flammes.

"On n'y voyait rien, tellement la fumée était dense", raconte le pompier Marcel Caouette ajoutant qu'à un moment il s'est senti agrippé à une jambe et a entendu crier "Sortez-moi de là!"

M. Cormier était étendu sur le plancher, à demi asphyxié. Les pompiers Caouette et Auclair l'ont extirpé de son logement, alors que le mur de flammes se rapprochait dangereusement d'eux. Selon eux, la chaleur était infernale et sans leur intervention rapide, l'homme y serait sûrement resté.

Les pompiers Caouette et Auclair, de la caserne numéro 3, sont affectés à la petite pompe qui transporte les mâchoires de vie. A leur arrivée sur la rue Caron, ils venaient d'effectuer un autre sauvetage, quelques minutes plus tôt, dans un accident de la circulation à Neufchâtel.

Le locataire sauvé dans l'incendie a été incommodé par la fumée et conduit à l'Hôtel-Dieu pour traitement.

Selon les agents, des témoins ont affirmé avoir entendu une explosion quelques instants avant que les flammes n'embrasent l'arrière de la maison.

Les premiers pompiers arrivés



L'agent Uldis ZALITIS

sur les lieux ont immédiatement demandé une troisième alerte, mobilisant une cinquantaine de sapeurs sous la direction des chefs de division Marcel Turcotte et Roger Verreault, et du chef de district Gaétan Boily.

Trois échelles aériennes ont été dressées dans la rue Caron, permettant aux pompiers de gagner la toiture où ils sont rapidement venus à bout des flammes.

Les hommes du service de protection contre l'incendie ont été lourdement mis à l'épreuve quand trois autres alarmes ont été déclenchées pendant leur lutte sur la rue Caron.

Heureusement, ces trois cas étaient mineurs. Une alerte a notamment été sonnée pour un début d'incendie aux galeries Saint-Roch, dans l'ancien magasin Pollack, mais il s'agissait d'un gicleur défectueux.

Lourds dégâts

Les dégâts à ces deux maisons qui portent les numéros civiques 267, 269, 271, 273, 275, 277 et 279 rue Caron atteindraient près de \$100.000, les dommages aux meubles compris. Les édifices sont la propriété de M. Jean-Marc Robitaille qui est en voyage.

Le rez-de-chaussée, occupé par l'épicerie Charles-H. Roberge, et le deuxième étage, ont subi d'importants dégâts par l'eau et la fumée. Les flammes ont surtout ravagé la galerie fermée, au troisième étage, et la toiture.

Les investigateurs Jean Lépine et André Savard, du Commissariat des incendies du Québec, doivent retourner sur les lieux, aujourd'hui, pour compléter leur enquête et tenter d'établir la cause du feu. Hier soir, ils ont pu constater que l'incendie avait éclaté dans le hangar arrière, au second étage, et qu'il s'était propagé par l'escalier intérieur jusqu'au toit.

L'incendie a été déclaré sous contrôle vers 18h, mais ce n'est qu'à 19h45 que les derniers pompiers ont quitté les lieux. Aucun n'a été blessé au cours de la lutte contre le brasier.



Les mâchoires de vie ont dû être utilisées pour dégager le conducteur.

Un père et son fils s'en tirent sans grand mal

par Lucien LATULIPPE

Un père de famille et son fils de 15 ans ont été heureux de s'en tirer sans trop de mal, hier, quand leur auto a été démolie lors d'une collision avec un camion en face du 295 boulevard L'Ormière, dans le quartier Neufchâtel de Québec.

M. Paul Bouchard, âgé de 43 ans, du 153 rue Pincourt à Québec, est resté coincé sous son volant. Appelés à la rescousse avec des mâchoires de vie, des pompiers de Québec et de Loretteville sont parvenus à le dégager après une quinzaine de minutes de travail. Il a été conduit à l'hôpital avec son fils André.

La collision s'est produite aux limites de Québec et de Loretteville. C'est pourquoi des policiers et des pompiers des deux villes ont été alertés. Il était 15h30.

L'auto de M. Bouchard est une perte totale. L'avant est enfoncé et le toit est arraché. Les policiers croyaient que l'automobiliste en sortirait tout cassé. Ils furent surpris de le voir marcher après qu'on soit parvenu à le libérer.

Selon la police, la collision aurait été causée par le dérapage du camion. Il va sans dire qu'elle a attiré de nombreux curieux et que la circulation a été ralentie pendant près d'une heure.



Le conducteur a été chanceux de s'en tirer sans trop de mal.



Deux appartements et une épicerie ont subi de lourds dégâts dans le feu de la rue Caron hier soir.

Ottawa permettrait à chacun d'être éduqué dans sa langue

OTTAWA (d'après PC) — "Le Droit" dit avoir appris de source sûre que le cabinet fédéral a décidé d'amender ses propositions constitutionnelles, de façon à permettre à tous les francophones et anglophones d'être éduqués dans leur langue maternelle.

Les propositions actuelles accordent le droit à l'éducation dans la langue maternelle seulement dans les régions "où le nombre le justifie".

Selon "Le Droit", le cabinet aurait pris cette décision peu avant l'ajournement du Parlement pour Noël. Pour plusieurs provinces, l'é-

ducation relève de leur juridiction et elles ne tolèrent pas qu'Ottawa s'imisce dans ce domaine. Le Nouveau-Brunswick, cependant, réclame depuis longtemps les changements que le gouvernement fédéral s'apprêterait à apporter.

Tout indique que l'amendement sera présenté par le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, la semaine prochaine, devant le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui étudie le projet de résolution sur la constitution.

L'Ontario

"Le Droit", d'un autre côté, af-

firme qu'Ottawa n'obligera pas l'Ontario à fournir des services en français devant les tribunaux et à l'Assemblée législative, comme cela existe au Québec et au Manitoba.

Pour sa part, le Nouveau Parti démocratique (NPD) se propose de présenter un amendement forçant l'Ontario et le Nouveau-Brunswick à fournir des services bilingues, non seulement en matière d'enseignement, mais également devant les tribunaux et à l'Assemblée législative. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, est tout à fait d'accord avec cette proposition, mais le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, s'y oppose farouchement.

NPD, qui a été désavoué par le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien.

Rosetown ne quittera pas la Saskatchewan pour l'Alberta

ROSETOWN, Sask. (CP) — Le conseil de ville de Rosetown a rejeté une résolution proposant la séparation de cette ville de la Saskatchewan pour se joindre à l'Alberta ou à la Colombie-Britannique. Cette motion, présentée par le conseiller Dale Skelton, a été rejetée par quatre voix contre deux.

En présentant sa résolution de

séparation de Rosetown de la Saskatchewan, Dale Skelton voulait ainsi critiquer le premier ministre de cette province, Allan Blakeney, pour sa prise de position face à la constitution canadienne. En ce faisant, le conseiller Skelton voulait faire une farce.

Aussi fut-il le premier surpris de l'ampleur que ne manqua pas de

prendre sa suggestion. Cette réaction de la population lui donna même à penser aux mérites d'une éventuelle séparation de l'Ouest d'avec le reste du Canada.

Selon le conseiller Skelton, si le gouvernement fédéral ne change pas son attitude face à l'Ouest du pays, le séparatisme devra être sérieusement pris en considération.

Embâcles sur le fleuve

Deux embâcles formés par une épaisseur de glace d'une trentaine de pieds, un à la hauteur du pont de Québec et l'autre entre Portneuf et Deschambault, paralysent la circulation d'environ 35 bateaux sur le Saint-Laurent dans la région de Québec.

Les froids sibériens qui sévissent presque continuellement depuis près de deux semaines ont contribué à élever des montagnes de glace sur les eaux du fleuve.

Plusieurs bateaux sont "gelés" aux ports nationaux de Québec, tandis que cinq ou six autres sont immobilisés dans les glaces entre Québec et Trois-Rivières.

Le brise-glace Pierre-Radisson éprouve beaucoup de difficulté à tracer une voie navigable et il avance très lentement, selon une autorité des ports nationaux. Deux autres brise-glace s'occupent uniquement d'entretenir la voie ouverte à la navigation.

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

● WOOLCO

INSERE DANS CETTE EDITION

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION

A liquider en bas du prix coûtant

Stock "Allard audio-stéréo"

2130, rue Branly, Ste-Foy de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

BUENOS DIAS, AMIGO MIO!

Le Collège Ahuntsic vous offre pour la 3e année une véritable occasion d'apprendre la langue et de découvrir la civilisation espagnole tout en vivant une expérience de groupe inoubliable.

Départs	Date limite d'inscription
26 février	23 janvier
26 mars	20 février
23 avril	20 mars

ENDROITS (26 journées)

Valence	19 journées	Barcelone	4 journées
Peníscola	1 journée	Alicante	1 journée

(Plus visite surprise à Amsterdam)

PRIX: \$1,177

incluant transport, ch. double, repas à Valence, cours, ass.

POUR INFORMATIONS COMPLETES:

Mme Monique Poirier
9155, St-Hubert
Montréal, Qué.
H2M 1Y8
(514)389-5987 ou 389-5988
(Frais virés acceptés)

(Sous le permis # 132570197-0470
Agence de voyage Espagne)



Solde hivernal

Escomptes de 20 à 50% sur nos vêtements féminins et singuliers de France

PERREAU

Place Ste-Foy
Tél.: 658 0081

Plage Jacques-Cartier

La procédure d'expulsion inutile selon A. Boucher

par Vincent CLICHE

La procédure d'expulsion des locataires de la plage Jacques-Cartier, mise en branle par la ville de Sainte-Foy, le 22 décembre dernier, vient trop tard et est pratiquement inutile", a déclaré hier, Mme Andrée Boucher, représentante de l'opposition municipale.

Selon Mme Boucher, le maire Bernard Morin veut donner l'impression de montrer les dents, alors

qu'il n'a pas bougé le petit doigt lorsqu'il n'était le temps d'agir.

Mme Boucher a rappelé qu'elle avait appris aux autorités municipales, à la séance du conseil de ville du 6 octobre, que les locataires s'apprêtaient à entreprendre des procédures pour obliger la ville à leur vendre les terrains sur lesquels sont bâtis leurs chalets.

"Tout ce que le maire Morin a réussi à faire à ce moment-là, ce fut

de tenter de me faire taire en invoquant son règlement-bailloon qui régit le dialogue entre élus et électeurs au cours des réunions municipales à Sainte-Foy", a expliqué Mme Boucher.

La citoyenne est convaincue que le maire Morin ne fait que jeter de la poudre aux yeux des contribuables en faisant semblant de sauver la plage Jacques-Cartier alors qu'il a tout fait pour la perdre.

Mme Boucher a ajouté que dès que les locataires de la plage ont fait parvenir à la ville leur mise en demeure en vertu de la loi sur les constitutions du régime de tenure, les baux de location ont été gelés et que la ville ne pouvait se servir de ces baux pour expulser les locataires.

Selon Mme Boucher, ce qui est encore plus grave c'est que le maire Morin a déjà déclaré qu'il était au courant depuis l'été dernier des volontés des locataires de la plage et qu'il n'a rien fait.

La représentante de l'opposition croit que les avis d'éviction auraient été efficaces en octobre, mais que présentement les avis envoyés le 22 décembre ne peuvent sauver que des grenailles.

Selon elle, si l'action de la ville portait des fruits, les contribuables ne peuvent s'attendre, dans le meilleur des cas, qu'à retrouver une plage morcelée puisque 47 des locataires avaient entamé les procédures judiciaires avant le 22 décembre.

Mme Boucher a abordé le problème de la plage Jacques-Cartier, ce matin, à la première de l'émission qu'elle animera au poste radiophonique CJRP tous les mercredis de 8h à 9h.

affaires urbaines



La C de C ne parlera pas de développement industriel

CHARLESBOURG — La Commission municipale du Québec s'est objectée à ce que la ville de Charlesbourg verse \$10,000 à sa Chambre de commerce locale du fait que l'organisme travaille à "promouvoir le développement industriel, commercial et touristique de cette ville". Selon la Commission municipale, il appartient à la CUQ dans la région de Québec de veiller à la promotion touristique et industrielle. Le conseil a modifié sa résolution en biffant les mots "industriel et touristique" afin de pouvoir quand même verser sa subvention de \$10,000 à la Chambre de commerce. Officiellement donc, l'organisme ne s'occupera plus que du développement commercial de Charlesbourg...

Le gouvernement devrait respecter ses règlements

CHARLESBOURG — Le conseiller Pierre Marier, de Charlesbourg, est d'avis que "le gouvernement du Québec devrait respecter ses propres règlements et ainsi se comporter en contribuable responsable". Après avoir rappelé que les contribuables doivent payer leurs comptes de taxes en deux versements dont le dernier est dû au mois d'août, M. Marier signale que le gouvernement a l'habitude de payer ses propres taxes (ou ce qui en tient lieu) seulement à la fin de l'année financière, ce qui oblige les villes à encourir des frais pour financer l'Etat. La résolution a été appuyée par M. Jean Bégin et elle sera remise au ministre des Affaires municipales.

Charlesbourg remercie son hôte

CHARLESBOURG — Le conseil municipal de Charlesbourg a décidé de remercier Mme Georgette Robitaille qui était chargée de l'accueil des nou-

veaux citoyens de Charlesbourg, au cours des dernières années. Mme Robitaille travaillait au service d'information de la ville et rencontrait les nouveaux venus pour leur remettre de la documentation sur les services offerts dans cette ville. Le maire a expliqué que ce poste coûtait au maximum \$100 par mois, mais qu'il pourra être assuré bientôt par le nouvel agent d'information qu'on espère engager.

Séances d'information sur l'urbanisme

LORETTEVILLE — Le conseil municipal de Loretteville tiendra à compter d'aujourd'hui cinq rencontres de consultation avec le public, concernant son nouveau projet de règlement d'urbanisme. Toutes ces entrevues auront lieu à l'hôtel de ville à compter de 19h30. Ce soir, mercredi, les citoyens du secteur Pincourt sont invités. Jeudi, le 8, on parlera du quartier de l'Orme, le 13, des quartiers Château-d'Eau et du Faubourg (sud), le 15, les quartiers Château-d'Eau et du Faubourg pour les citoyens du nord de la voie ferrée et le 20 pour les citoyens du quartier du Cap.

A Sainte-Foy

Nouvelle baisse de la construction en 80

par Vincent CLICHE

L'habitation reprend

La valeur des permis de construction émis par la ville de Sainte-Foy, en 1980, a chuté de 16 pour 100 par rapport à la valeur de ceux émis en 1979.

D'après les chiffres rendus publics par les autorités municipales, la valeur des permis de construction et de réparation émis a été de \$28,724,965 en 1980, tandis que cette valeur représentait \$34,221,070 en 1979.

Si on compare l'année 1980 par rapport à celle de 1978, cette baisse est encore plus impressionnante, soit de 77 pour 100. En effet, en 1978, la valeur des permis émis par la ville totalisait \$50,773,645.

La diminution pour 1980 s'est fait sentir principalement dans l'émission de permis pour la construction commerciale et industrielle. En effet, la valeur des permis pour ce secteur a été de \$12,192,850 en 1980, tandis qu'elle était de \$17,922,350 en 1979.

Par contre, la construction domiciliaire a légèrement repris. L'an dernier, puisque la ville a émis des permis d'une valeur de \$10,634,925 pour la construction de 252 logements, à comparer aux \$7,274,000 pour 111 logements de 1979.

Les chiffres de 1980 sont cependant encore loin de ceux de 1978, alors que la valeur des permis de construction domiciliaire était de \$13,971,000 pour 452 logements.

Kabir Kouba veut éliminer les dépotoirs à neige sur les berges de la Saint-Charles

par Raymond GAGNE

La société Kabir Kouba demande au sous-ministre de l'Environnement, André Caillé, d'intervenir afin que soient éliminés les dépotoirs à neige sur les berges de la rivière Saint-Charles.

Dans une lettre portant la date du 12 décembre, la société juge "in-

tolérable" la présence de deux dépotoirs à neige situés sur la rue de la Falaise, à Loretteville. "D'ailleurs, dit la société, Ces dépotoirs s'agrandissent chaque année et la plus forte quantité de dépôts risque de compromettre les projets d'aménagement à des fins récréatives que les dirigeants de Kabir Kouba et les autorités municipales entretiennent à l'égard de ces berges."

Aucune réaction n'est encore venue du bureau du sous-ministre de l'Environnement.

Ensemencements

La société Kabir Kouba a entrepris, l'automne dernier, avec le concours du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et d'organismes divers, de réintroduire la truite arc-en-ciel dans la rivière Saint-Charles.

La société organise de plus pour la période s'étendant du 13 au 19 mai prochain des activités récréatives sous le vocable de "Festival de pêche en ville". Kabir Kouba consacre à ce projet presque tous ses efforts.

Kabir Kouba juge que l'opération de plusieurs dépotoirs à neige le long de la Saint-Charles met en danger la survie des alevins en-

semencés en 1980 en ce qu'elle risque de réduire sensiblement la qualité des eaux jugée excellente du moins pour la partie du cours d'eau sise en amont de la rivière Lorette.

"Nous craignons, dit Kabir Kouba, pour la survie des poissons ensemencés et nous nous interrogeons sérieusement sur l'opportunité de continuer à déverser ces déchets directement dans les eaux de la rivière."

Selon la société, la ville de Loretteville continue à gérer des dépotoirs à neige le long de la rivière, contrairement aux engagements répétés de cette municipalité.

Voilà pourquoi elle prie le sous-ministre André Caillé de "prendre les actions opportunes pour que la démarche qu'elle a entreprise afin d'augmenter l'utilisation des potentiels de la rivière Saint-Charles puisse être menée à bonne fin".

Une copie de la lettre adressée au sous-ministre de l'Environnement a été envoyée au maire de la ville de Québec, Jean Pelletier, à celui de la ville de Loretteville, Jean-Marie Beaulieu, et au coordonnateur régional de l'assainissement des eaux de l'Environnement, Hubert Demare.

Le personnel permanent de la ville de Beauport augmentera peu en 1981

par Gérald OUELLET

Le personnel permanent de la ville de Beauport en 1981 augmentera de 5 personnes seulement, et les emplois de 20 personnes engagées en 1980 sous l'administration Bédard pourraient être réévalués. Par contre, le salaire du gérant municipal, M. André Letendre, passe de \$49,929 à \$58,000 par an.

C'est ce que l'on a appris la semaine dernière, lorsque le maire Michel Rivard prononçait son discours sur les prévisions budgétaires 1981 de la ville de Beauport.

C'est suite à des attaques colorées du conseiller André Proulx, du Réveil de Beauport (RB), que le maire a parlé des limitations du personnel. Rappelant qu'il avait limité à 5 le nombre de nouveaux employés permanents en 1981, alors que les chefs de service en demandaient 15, M. Rivard a fait la critique de l'ancienne administration.

Il a souligné que l'équipe de l'ex-maire Bédard, en pleine année électorale, s'était permis d'engager 20 nouveaux employés. Ensuite, M. Rivard a affirmé qu'il n'était pas dit que le conseil ne pourrait pas réévaluer l'opportunité de l'engagement de certains nouveaux employés. Toute cette discussion a eu lieu quelques minutes après que le conseil eut unanimement décidé d'augmenter de 16 pour 100 le salaire du gérant. Selon le conseiller André Proulx, le gérant André Letendre était le plus mal payé des 4 grandes villes de la CUQ.

Selon le directeur du personnel, M. Louis-Philippe Hébert, les 20 personnes engagées en 1980 sous l'administration Bédard étaient réparties dans tous les services. L'administration générale en avait un, la protection publique 10, les loisirs 6 et les services techniques 3. Les 10 nouveaux employés au service de la protection publique étaient un policier, 6 secrétaires (communication), 2 secrétaires et 1 policier-préventionniste. Selon M. Hébert, la période de probation des employés est de 18 semaines, sauf pour les policiers qui doivent attendre un an avant d'obtenir leur permanence.

Il semble donc que le maire Rivard, même s'il le voulait, ne pourrait pas abolir les postes d'un grand nombre des 20 personnes employées en 1980 par son prédécesseur Marcel Bédard.

M. Louis-Philippe Hébert a ajouté que chaque service avait demandé de nouveaux employés pour 1981, pour un total de 15 personnes. Le

conseil municipal a toutefois réduit à 5 les ambitions des chefs de service. Ainsi, en 1981, 2 personnes seront engagées pour l'administration générale alors que les services de la protection publique, des loisirs et des services techniques devront se contenter d'un nouvel employé chacun.

On sait que le personnel permanent en 1981 s'élèvera à 257 personnes, alors qu'il était de 252 personnes à la fin de 1980. En 1980, \$6,491,982 étaient affectés à la rémunération du personnel de la ville de Beauport. En 1981, ce montant passe à \$7,346,400, soit une hausse de 13,1 pour 100 par rapport à l'an dernier.



A Sainte-Foy

Le poste de radio CJRP tient sa collecte de sang annuelle demain dans le mail central de Place Sainte-Foy. L'équipe mobile de la Croix-Rouge accueillera les donateurs de sang de 10h00 à 21h00. La collecte de sang se tient en collaboration avec le centre d'achat Place Sainte-Foy et l'Association des marchands de Place Sainte-Foy. L'objectif est de 400 donateurs.

A Québec

Le centre de transfusion sanguine de la Croix-Rouge est ouvert les jours ouvrables de la semaine. Du lundi au jeudi, les donateurs de sang sont accueillis de 09h30 à 19h30. Le vendredi, le centre est ouvert de 08h30 à 16h00. L'objectif quotidien est de 100 donateurs de sang. Le centre est situé au 325 de la Croix-Rouge à Québec. Pour des renseignements concernant le don de sang, téléphonez à 529-9711.

GREENBERG GRANDS SOLDES DE JANVIER

Rabais de 20%

Rabais de 30%

Rabais de 40%

Rabais de 50% ET PLUS

C'est le grand ménage! Des centaines d'articles sont sacrifiés à des prix incroyables! Toute la marchandise d'automne-hiver doit être liquidée sans tenir compte du coût! Venez tôt!

Rabais de 30⁰⁰
Ensembles de ski pour hommes
Ord. 69.99
39⁹⁹

Choix de plusieurs modèles en 100% nylon. Doublure isothermique, découpes contrastantes, col transformable. Coloris variés. Tailles: 36 à 44 dans le lot. (En vente tant qu'il y en aura).

Réclames spectaculaires dans tous les rayons!

DAMES ET FILLETES: • Manteaux • Vestes • Blouses • Jupes • Pantalons • Chandails • Lingerie, etc.

HOMMES ET GARÇONS: • Duffle-coats • Jeans • Vestes de ski • Chandails • Pantalons • Tee-shirts, etc.

ENFANTS ET BÉBÉS: Plusieurs articles à liquider.

ARTICLES DE MAISON: • Literie • Couvertures • Serviettes • Tentures • Panneaux • Couvre-lits, etc.

Jeans G.W.G. en denim extensible pour hommes
Ord. 19.99
9⁹⁹

Style de l'Ouest avec jambes droites, 5 poches et double piqure en fil doré. Légères imperfections. Tailles: 28 à 38.

VILLE DE QUÉBEC
• Place Fleur de Lys • 663 St. Joseph • St. Georges de Beauce • Chibougamau • Alma • Campbellton
• Galeries de la Canadienne • Carrefour Charlesbourg • Carrefour St. Louis • Dolbeau • La Tuque • Joliette
• 90 rue St. Joseph est • Lévis • Galeries Rond Point • Drummondville • Roberval • St. Jean • St. Myrtille
MONTREAL • ST. HUBERT • ST. TERESA HANOVER • SHEPPARD • L'AVAT • ST. JEAN • GRAND • THEODORE MINES • CORANVILLE • REPENTIGNY • POINTE AUX TREMBLES • CHATEAUGAY • CHAMBLÉ • GREENFIELD PARK • DEUX MONTAGNES

Carte électorale de la ville de Québec

Audiences publiques à la fin de février

par Pierre-Paul NOREAU

Même si la date limite fixée par la loi est passée pour que le conseil municipal de Québec adopte une nouvelle carte en vue des élections générales de novembre prochain, les autorités ont encore du temps pour faire valoir leurs vues à ce sujet.

Théoriquement, si la ville de Québec avait voulu s'impliquer dans le processus du redécoupage de la carte avec le principe de "un homme, un quartier", elle aurait dû le faire avant le 31 décembre 1980. À ce sujet, le maire Pelletier a déjà précisé à la presse qu'il s'en remettait uniquement au bon jugement du directeur général de la représentation.

"Que le directeur fixe les règles du jeu et nous, nous jouerons la partie", avait-il conclu.

Mais, pour le directeur général de la représentation, M. Jean-Luc Lemieux, rien n'est définitif. "Les autorités de la ville de Québec peuvent se prévaloir du dernier paragraphe de l'article 13 de la loi sur la représentation. Selon cet article, tant et aussi longtemps que le directeur général n'a pas pris d'action concrète, la municipalité peut encore agir et adopter une nouvelle carte divisée à leur gré".

Un premier geste sera cependant posé sous peu. Des préavis sur la tenue d'audiences publiques paraîtront d'ici quelques jours dans les journaux de la région. Des avis formels précisant la date exacte et le lieu de ces audiences (probablement dans la dernière semaine de février) suivront au début du mois prochain.

Et le verdict final du directeur général devrait être rendu au début du mois de mars, la carte devant être adoptée par le conseil municipal au plus tard le 31 mars.

Travail amorcé

Pour l'instant, un seul groupe de citoyens a fait connaître à la commission de la représentation électorale ses propositions de redivision. Le Rassemblement populaire, parti officiel d'opposition à Québec, a en effet déjà dévoilé sa carte.

D'après la division du Rassemblement populaire, la ville de Québec devrait dorénavant compter sur 24 conseillers représentant en moyenne 5,000 électeurs chacun. Toutefois cette première dissection présentée par le parti de M. Pierre Racicot devrait subir des mo-

difications au fil des consultations faites pendant le mois de janvier. Jusqu'ici, sept districts sur 24 ne respectent pas l'écart maximal de 15 pour 100 sur la moyenne d'électeurs par quartier. Les groupes consultés pourraient toutefois réduire ce nombre sensiblement en réunissant deux quartiers limitrophes dont le nombre d'électeurs est nettement sous la moyenne par exemple.

Du côté de la commission, le travail est également amorcé. Les spécialistes et les techniciens sous les ordres de M. Jean-Luc Lemieux ont réuni toutes les données permettant d'opérer une division de la carte électorale de la capitale provinciale. Plusieurs possibilités seront élaborées et confrontées aux autres cartes soumises, s'il y a lieu.

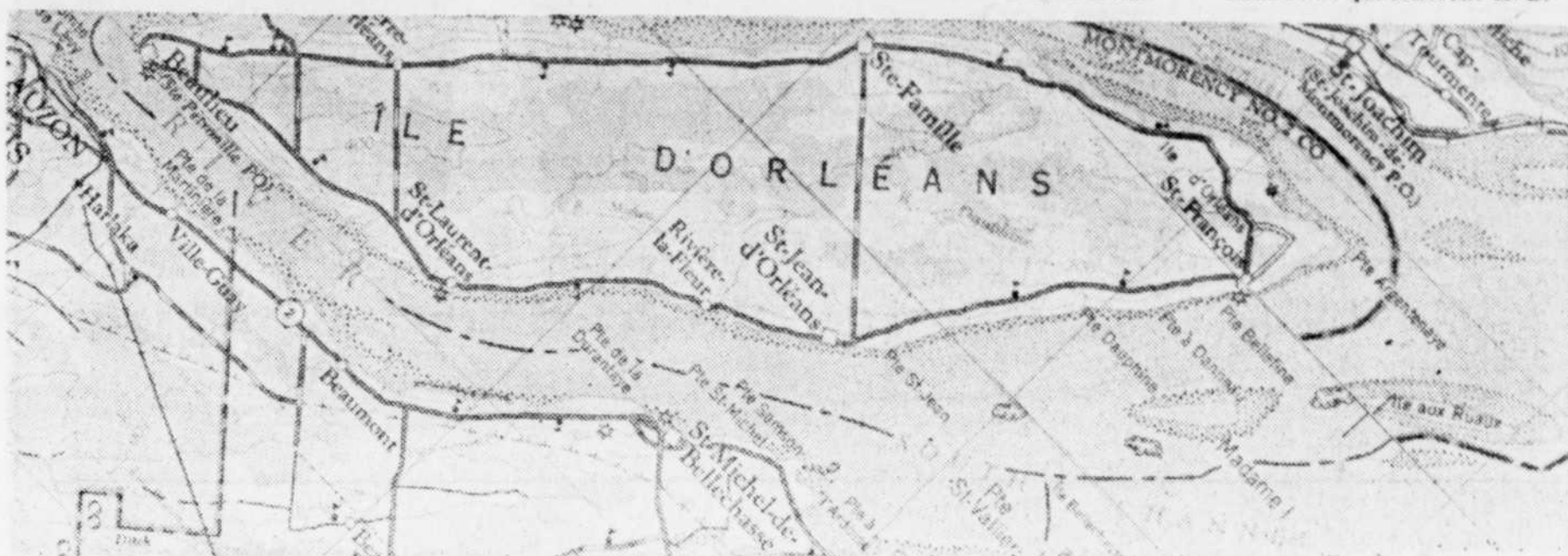
Mais en ce qui concerne M. Le-

mieux il est hors de question que la commission se substitue aux citoyens. "Nous ne voulons absolument pas faire d'ingérence dans ce processus qui se veut démocratique. Il est d'ailleurs exclu que nous dévoilions nos propositions". Pour le directeur général, il vaut mieux partir des données soumises par les citoyens eux-mêmes. Au besoin, il vaut toutefois mieux que la commission se soit penchée sur l'ensemble de la carte afin de pouvoir trancher dans les cas litigieux.

Pour M. Lemieux, l'esprit démocratique de la loi qu'il a charge de faire respecter prévaut sur toutes les prérogatives qu'elle lui confère. "Je ne tiens pas du tout à assurer un rôle de policier", précisait-il. Et c'est dans cette optique que se tiendront les audiences publiques pour la carte de la ville de Québec.

Selon la loi, le directeur général aurait pu être en droit d'imposer un de ses projets à la ville qui n'a pas voulu élaborer sa propre division. Mais pour permettre à tous ceux qui le désirent de se faire entendre et ouvrir de la sorte à nouveau la voie aux autorités municipales, la tenue d'audiences publiques a été décidée. Car selon l'un des plus vieux principes juridiques, comme le rappelait M. Lemieux, il faut toujours entendre l'une et l'autre partie.

Tous les intéressés pourront alors faire valoir leur point de vue. Il suffit d'avoir 18 ans et de résider dans les limites de la ville pour avoir droit d'être entendu. "Il est même permis de se faire représenter par un procureur" d'ajouter M. Lemieux. La seule véritable restriction, c'est que lors de ces réunions, toute argumentation politique est hors d'ordre.



Les taxes augmentent dans quatre municipalités de l'île d'Orléans

par Gérald OUELLET

Hausses de taxes dans 4 municipalités, situation inchangée dans une et baisse de taxes dans la dernière. C'est ce qui résume le dépôt des budgets 1981 des 6 municipalités de l'île d'Orléans, rendus publics la semaine dernière.

Saint-Laurent

C'est à Saint-Laurent que les hausses sont les plus fortes. Le taux de la taxe foncière générale passe de \$0.15 à \$0.35 le \$100 d'évaluation, alors que le rôle d'évaluation n'est modifié que par les nouvelles constructions. La taxe d'affaires sera de \$20 pour les commerçants résidents et de \$30 pour les non-résidents. La taxe pour les ordures ménagères passe de \$38.94 à \$42.63 pour les résidences alors que, pour les commerces, elle passe de \$58.41 à \$63.95.

Le total des dépenses est de \$145,100 en 1981 alors qu'il s'élevait à \$128,000 en 1980.

Sainte-Pétronille

Le taux de la taxe foncière générale passe de \$0.40 à \$0.57 le \$100 d'évaluation à Sainte-Pétronille, alors que le rôle d'évaluation s'élève à \$19,087,900. La taxe pour les ordures ménagères augmente de \$38.94 à \$42.63 par logement. Quant à la taxe d'affaires, elle rapportera \$3,000 à la municipalité.

Le budget 1981 de Sainte-Pétronille s'élève à \$158,000 et on prévoit que revenus et dépenses seront identiques. En 1980, le total des dépenses s'élevait à \$147,423.

Sainte-Famille

Le taux de la taxe foncière augmente de \$0.10 à \$0.15 le \$100 d'évaluation, alors qu'il s'élevait à \$0.50 le \$100 d'évaluation. Le rôle d'évaluation, d'une valeur totale de \$13,510,100 n'a été modifié que par les nouvelles constructions édifiées en 1980. Le taux de la taxe d'affaires reste inchangé alors que la taxe pour les ordures ménagères passe de \$39 à \$40 par logement pour les résidences et de \$57 à \$58 par local pour les commerces.

Le total des dépenses pour 1981 à Sainte-Famille est de \$129,000, ce qui constitue une baisse de \$3,000 par rapport à l'an dernier.

Saint-Pierre

Le taux de la taxe foncière baisse à Saint-Pierre. En effet, il passe de \$0.94 à \$0.55 le \$100 d'évaluation. Toutefois, le nouveau rôle d'évaluation fait passer de \$10 millions à \$23,908,800 la valeur des terrains et bâtisses imposables de la municipalité. La taxe d'affaires reste à \$15 par local commercial alors que la taxe pour les ordures ménagères passe de \$39 à \$41 par logement.

Le conseil municipal prévoit dépenser \$182,460 en 1981 alors que ses déboursés s'élevaient à \$191,150 l'an dernier. Il semble que, malgré cette baisse de dépenses, quelques contribuables subiraient une légère hausse de leur compte de taxes cette année.

Saint-Jean

Le taux de la taxe foncière générale restera à \$0.50 le \$100 d'évaluation à Saint-Jean, ce qui veut dire que les comptes de taxes ne seront modifiés que si des améliorations ou des nouvelles constructions ont été faites. En effet, le rôle d'évaluation a été confectonné sur la base de celui de l'an dernier qui s'élevait à \$11,715,700 alors que, selon le nouveau rôle, la valeur imposable totale des terrains et bâtisses de la municipalité s'élèvera à \$11,828,200.

La taxe d'affaires reste inchangée, la taxe pour l'éclairage passe de \$32 à \$33 par logement tandis que la taxe pour les ordures ménagères passe de \$38.94 à \$42.63 par logement.

Saint-Jean est donc cette municipalité de l'île d'Orléans où le compte de taxes sera inchangé en 1981.

Le conseil municipal prévoit déboursier \$166,144 en 1981 alors qu'il dépensait \$143,729 en 1980.

Saint-François

C'est la paroisse de Saint-François qui est la plus choyée de l'île d'Orléans au plan de la taxation, puisque les contribuables bénéficieront de baisses de taxes.

En effet, le taux de la taxe foncière générale descend de \$0.65 à \$0.55 le \$100 d'évaluation alors que la taxe d'affaires est annulée. Quant à la taxe pour les ordures ménagères,

elle reste inchangée à \$29 par logement.

Ces mesures avantageuses sont dues à un surplus de \$26,000 sur le budget 1980, puisque ce montant sert à défrayer une partie des dépenses en 1981.

Le rôle d'évaluation s'élève à \$7,127,000 dans la municipalité. Le conseil municipal prévoit dépenser \$81,983 cette année alors qu'il déboursait \$71,655 l'an dernier.

Projets pour 1981

Différents projets devraient voir le jour à l'île d'Orléans selon les budgets des différentes municipalités. A Saint-Laurent, on prévoit l'érection de locaux communautaires. A Sainte-Pétronille, on parle d'un terrain de balle-molle et de réfection des trottoirs, tandis qu'à Sainte-Famille, on prévoit aménager une bibliothèque municipale dans la salle paroissiale et continuer l'aménagement du terrain de jeux. Le conseil municipal de Saint-Pierre veut construire un centre d'accueil pour personnes âgées, ainsi que deux habitations à loyer modique, pour un total de 20 nouveaux logements. A Saint-Jean, on prévoit refaire le rôle d'évaluation tandis que le conseil municipal de Saint-François s'intéresse à la construction d'une citerne pour incendie.

Dans quelques municipalités, il semble que la hausse du coût de l'éclairage des rues n'ait pas aidé le conseil à diminuer ou maintenir les taxes au même niveau par rapport à 1980.

NOUVEAU LOCAL A PLAZA LAVAL (Sous-sol)

CLAUDE-R. GODBOUT ENR. Gros Détail 658-9670
2750, chemin Ste-Foy (face à l'hôpital Laval)

Pour faire place à une boutique pour dames

LIQUIDATION

JUSQU'À ÉPUISEMENT DE COMPLETS 3 MCX

à \$50 - \$75 et \$100 chacun

PRIX SPECIAUX pour quantités

POUR HOMMES

EXTRA-SPECIAL!
CAGOULES

avec doublure amovible "Borg" Gr. 40 à 48 \$25.00

EXTRA-SPECIAL!

GANTS OUATES (pour perdre) \$2.00

PANTALONS \$10-\$15-\$20

VETEMENTS DE CUIR \$25-\$50-\$100

CHEMISES "ROUGE CARNAVAL" \$5.00

CHEMISES HABILÉES unies et rayées \$10.00

CHEMISES SPORT quadrillées \$10.00

CHEMISES DE CHASSE en lamage quadrille dos double \$15.00

POUR DAMES

EXTRA-SPECIAL!
BAS-CULOTTES

aux prix du gros

Taille universelle

\$6.00 et \$9.00 la douz.

Tailles fortes et avec culottes

\$12.00 la douz.

Prix en vigueur pour cette vente seulement

GILETS en mohair velours, ratine \$20.00

BAS ou CRAVATES \$2.00

CEINTURES - BIKINIS pour hommes et femmes \$3.00

GANTS de CUIR et SUEDE \$10.00

JEANS "MODE" ET DE TRAVAIL (marques réputées) \$15.00

GILETS "UNISEXE" coton ouaté \$8.00

BOULEVARD DE LA CAPITALE

AUTOROUTE No 40

SORTIE NORD ou SUD

PIERRE-BERTRAND

Grande vente "trottoir" "Epoque 1880"

les 8, 9 et 10 janvier à

place

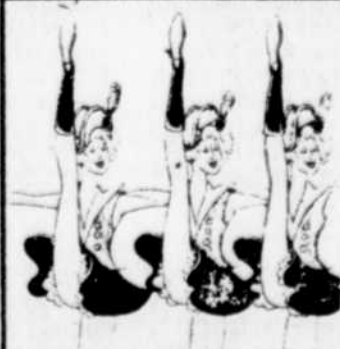
Lebourgneuf

en collaboration avec le

JARDIN DES PIONNIERS



Jeudi, vendredi et samedi
le Père Pioche et son âne Groseille seront avec nous pour vous faire gagner de nombreux prix.



Samedi, spectacles des danseuses French Cancan du Village des Pionniers.



Concours "Pic-à-Pioche"

Magasinez à Place Lebourgneuf et courez la chance de gagner un bon d'achat d'une valeur de \$1 à \$100.

63 prix par jour sont offerts à notre clientèle. Règlements du concours sur place.

Ce concours est régi par la loi des loteries et concours publicitaires.

Une élection au printemps, pas en hiver



gilles lesage

Au début du mois dernier, deux ministres laissaient entendre que des élections générales pourraient bien avoir lieu au Québec en février, sous le thème de la lutte au projet constitutionnel de M. Trudeau. L'on crut alors à un vulgaire ballon d'essai mal gonflé. Mais le premier ministre lui-même alimenta le moulin des rumeurs en déclarant, juste avant Noël, qu'aucune date ne pouvait être exclue pour un appel au peuple.

Maintenant que les Fêtes sont passées, et avant que le canard boiteux ne reprenne son envol, M. Lévesque doit sans délai faire connaître le fruit de sa réflexion. Rien ne s'oppose à un scrutin hivernal — il y en a eu un l'an dernier au plan fédéral — les communications étant plus faciles qu'il y a une génération, même si les caprices de la nature peuvent jouer de vilains tours. C'est pour une tout autre raison que le premier ministre doit à nouveau repousser l'échéance, au printemps au plus tôt.

Pour retarder les élections qui auraient pu, et dû, avoir lieu à l'automne, M. Lévesque invoquait le 16 octobre dernier la nécessaire opposition et mobilisation contre la "tentative de coup de force constitutionnel qu'Ottawa voudrait nous imposer d'ici la fin de l'année".

"Il me paraîtrait irresponsable, expliquait M. Lévesque, de créer un vide gouvernemental qui nous empêcherait de jouer le rôle qu'attendent de nous les autres provinces qui s'opposent, elles aussi, au chambardement unilatéral de la constitution. On ne fait pas défaut à ses alliés au beau milieu de la bataille."

Si ce noble motif était valable il y a trois mois, il l'est plus encore aujourd'hui. La bataille s'engageait à peine alors; elle entre ce mois-ci dans une phase cruciale.

En raison de son rôle historique et de son statut particulier, le Québec est le fer de lance de la lutte au projet fédéral. L'Ontario s'étant rangée du côté de M. Trudeau, c'est le Québec qui maintient et anime la flamme contestataire, fragile au début mais qui semble gagner de la vigueur. Sans sa présence active et vigilante, sans l'aide discrète de ses experts, dont le réputé juriste Yves Pratte, il y a gros à parier que l'opposition des cinq autres provinces se fragmenterait et s'effriterait, sous la poussée des amendements-bonbons promis par M. Trudeau. C'est à ce moment-ci que M. Lévesque ferait défaut à ses alliés si le Québec était en vacance de pouvoir pour deux longs mois, à tout le moins, sans compter les inévitables ajustements consécutifs à une élection générale.

Au surplus, au Québec même, la mobilisation ne fait que poindre et déborde à peine des milieux politiques et intellectuels. Si le gouvernement était sérieux en octobre, s'il invoquait les vrais motifs et n'écarterait pas de façon commode la peur du verdict électoral, le temps n'est pas venu pour lui de tenter le destin à son tour.

Une autre série de raisons milite en faveur d'un nouveau délai, à moins que l'on veuille faire de l'élection une reprise du référendum de mai dernier. Les deux principaux partis en lice — les deux seuls, à vrai dire — ne sont tout simplement pas prêts à présenter un nouveau projet de société aux Québécois.

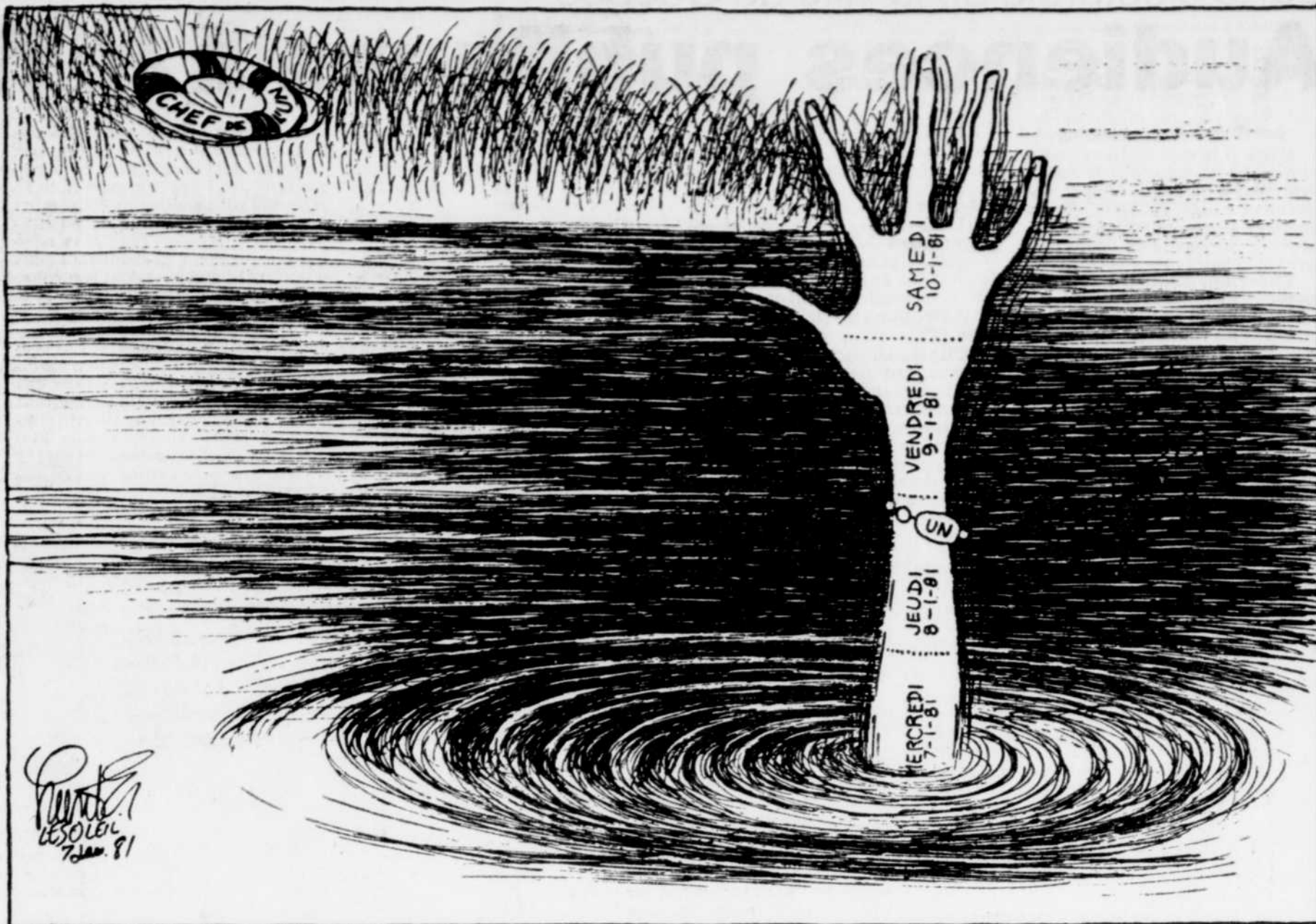
Le Parti québécois a beau prétendre qu'il fut un bon et vrai gouvernement, qu'il doit être jugé sur son "record" et qu'il a rempli ses huit grandes promesses de novembre 1976, cela ne nous dit pas à quelles sources vives il puiserait son second souffle, avec le handicap de l'échec référendaire. Quant aux libéraux de M. Ryan, dont le programme constitutionnel est solide, ils sont justement en voie de définir des orientations économiques, sociales et culturelles.

Tous deux, et en l'absence d'un tiers-parti qui ne risque pas de brouiller les cartes comme en 1976, n'auront pas trop des quelques mois qui viennent pour préciser leurs vues divergentes, notamment sur le rôle de l'Etat et de l'entreprise privée, sur l'opposition fondamentale qu'il y aurait entre les libertés individuelles, chéries par les libéraux, et les libertés collectives, clamées par les péquistes. Si, de part et d'autre, les ténors et les militants s'en donnent la peine, les Québécois auront la chance de vivre une élection qui soit autre chose qu'un vague concours de popularité ou une course aux slogans les plus tonitruants.

Un rêve en couleurs? Peut-être bien. Mais en ce début d'année électorale, nous avons rendez-vous avec un autre test de maturité collective, un autre exercice de réflexion qu'il ne faut pas rater, sous peine de grave recul pour le Québec lui-même.

M. Lévesque, qui s'en est pourtant moqué abondamment, est pris dans le même dilemme que M. Trudeau en 1978-79. S'il retarde l'élection, il se fera accuser d'hypocrisie, de lâcheté, de peur. S'il la déclenche en plein hiver, il se fera soupçonner avec raison de faire défaut à ses alliés et d'obéir à des motifs de mesquine stratégie.

Quelle que soit sa décision, il doit mettre fin au plus tôt à l'incertitude et à l'attentisme, qui ont déjà coûté fort cher à tous. A force de flaire le vent, on finit par ne plus rien sentir.



revue de presse ■ Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse canadienne.

Dur défi pour Joe Clark

Trois sondages consécutifs de l'opinion publique n'ont pas apporté grand réconfort aux trois chefs de parti fédéraux.

L'un de ces sondages révèle que les Canadiens désapprouvent l'action unilatérale de M. Pierre Trudeau sur la condition par 58 pour cent contre 27 pour cent. Selon un deuxième, les Canadiens voteraient encore libéral s'il y avait des élections. Et le troisième démontre que MM. Ed Broadbent et Pierre Trudeau ont perdu cinq points dans l'appréciation de l'exercice de leurs fonctions comme chefs de parti, tandis que M. Joe Clark en a gagné cinq.

Quelques traits saillants ressortent de ce méli-mélo.

M. Clark et les conservateurs ne semblent pas obtenir beaucoup de crédit auprès des électeurs pour leur opposition aux projets constitutionnels du gouvernement. Même si M. Clark a vu s'améliorer sa cote personnelle, elle n'est que de 37 pour cent comparée aux 45 pour cent de M. Trudeau et aux 44 pour cent de M. Broadbent.

Bien plus, malgré la baisse de la popularité personnelle de M. Trudeau et de l'aversion du public pour son initiative constitutionnelle, les libéraux obtiendraient encore une ma-

jorité suffisante pour former le gouvernement dans une autre élection. On peut voir là de l'indifférence du public à l'égard de M. Clark, que l'on perçoit peut-être encore comme un perdant.

Le sondage qui montre que 58 pour cent du public s'oppose à la mesure unilatérale de M. Trudeau sur la constitution est une victoire des premiers ministres, non de M. Clark. Les trois sondages sapent aussi l'espoir de M. Clark de se maintenir à la direction de son parti en février.

(The Ottawa Citizen)

Attitude égoïste de la France

La brusque décision du gouvernement français de boycotter la conférence de 35 pays francophones à Dakar au Sénégal constitue un accès de dépit égoïste et destructif.

Bien que la France et le Québec revendiquent la direction du monde francophone, ironiquement ils doivent partager la responsabilité d'avoir manigancé l'effondrement de la conférence. Et leurs efforts récents d'en jeter la responsabilité sur Ottawa sont aussi franchement ridicules qu'injustes.

Les Français admettent franchement qu'ils ont posé "quelques problèmes" aux organisateurs de Dakar. En veine d'impudente ingérence politique le mois dernier, le président de la France, M. Valéry Giscard d'Estaing, a imprudemment brandi la menace d'un boycottage à moins qu'Ottawa ne permit au Québec d'y participer comme Etat souverain en fait. L'exigence fut repoussée de manière significative par le premier ministre, M. Pierre Trudeau, lors de son récent passage à Paris.

Comme la réunion de Dakar devait porter sur la politique étrangère, domaine au sujet duquel Ottawa s'exprime pour tous les Canadiens, M. Trudeau a normalement insisté pour que des représentants fédéraux dirigent la délégation canadienne. Le Québec et le Nouveau-Brunswick, provinces à fortes populations francophones, furent invitées à participer comme membres de l'équipe canadienne. Mais tout en-

gagement officiel, liant tous les Canadiens, aurait été pris par Ottawa et non par des provinces individuelles.

Le franc-parler du premier ministre a évidemment embarrassé les Français.

Mais les Français avaient peut-être une autre raison, plus pratique, de saborder la réunion, comme l'a laissé entendre le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan. Historiquement, la France a eu tendance à transiger directement avec ses partenaires commerciaux; et ces rapports spéciaux de pays à pays pourraient bien être menacés par la création d'un commonwealth francophone, qui faciliterait le commerce entre les pays membres sans passer par la France.

(The Toronto Star)

Représailles injustifiées à Victoria

En ordonnant à ses sociétés de la Couronne de retenir les paiements de la nouvelle taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel, la Colombie-Britannique a de nouveau intensifié la bataille de l'énergie du Canada.

C'est une évolution regrettable. Quel que soit le résultat de la bataille judiciaire sur cette taxe, bataille qui s'annonce longue et compliquée, l'accès de dépit de la Colombie-Britannique aggraverait probablement les tensions qui rendent déjà impossible d'espérer un accord durable, à l'amiable, sur l'énergie.

La Colombie-Britannique dit que deux sociétés provinciales de la Couronne ne devraient pas avoir à payer de taxe au gouvernement fédéral suivant le vieux principe que la Cou-

ronne (en ce cas, Ottawa) ne saurait taxer la Couronne (en ce cas, la Colombie-Britannique).

Il n'est pas convenable de retenir une taxe qui n'a pas été déclarée illégale. Les contribuables individuels ne peuvent se permettre de luxe, les gouvernements provinciaux ne devraient pas non plus se l'offrir.

Le gouvernement de la C.-B. peste contre cette taxe qui chasserait les nouvelles entreprises énergétiques. Mais cette mesure n'aide pas les sociétés privées; elles continueront à payer la taxe.

L'explication de cette décision fâcheuse semble se trouver dans une déclaration du ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique, M. Robert McClelland, que la taxe fédérale constituerait "une injustice inévitable dans l'avenir énergétique (de la C.-B.)". Ce qui implique que le gouvernement fédéral n'a aucun rôle et aucun droit en matière énergétique. Cette attitude, qui devient courante dans l'Ouest, est dangereuse.

Le gouvernement fédéral a des droits bien définis, et même des devoirs, pour faire en sorte que dans un monde de crises énergétiques, ce pays gère ses richesses énergétiques au plus grand profit de tous les Canadiens. Comment s'acquitter de ce rôle, il est légitime d'en discuter, mais la légitimité du rôle n'est pas discutable.

(The Montreal Gazette)

René Lévesque exagère la menace

Ancien journaliste qui gagne encore sa vie avec les mots, M. René Lévesque emploie parfois un langage anormalement trompeur. Voyons une de ses déclarations en France dans un discours à la Sorbonne. A moins que le Québec ne preserve son identité particulière, sa langue, sa culture, dit-il, il sera menacé d'"absorption", une sorte de génocide indolore.

M. Lévesque? Avons-nous recruté une armée de "subversifs", par exemple, pour infiltrer l'industrie de l'édition de cette province et déchirer les pages de tous les livres publiés au Québec en langue française? Avons-nous envoyé des commandos culturels au Québec, les avons-nous descendus en parachutes des De Havilland Beavers sur les stations de radiotélé de Montréal pour qu'ils attaquent au chalumeau les milliers de disques et de films en langue française si populaires dans cette province? Les forces ignobles du Canada anglais ont-elles capturé Roger Doucet pour l'envoyer languir dans une cellule de prison glaciale de l'île de Baffin?

A propos de la mer de Baffin, M. Lévesque pourrait examiner l'attitude de sa propre province à l'égard des Cris et des Inuits vivant près du projet hydro-électrique de la Baie James, et vraiment menacés d'un génocide pas tellement indolore.

Toute culture qui peut donner au monde Mon Oncle Antoine et Robert Charlebois n'a rien à craindre d'une rivalité dont l'imagination se limite à The Brood et à Burton Cummings.

(The Kingston Whig-Standard)

bloc-notes

Ole, Ronald, Hi, Lopez



paul lachance

Le président élu, Ronald Reagan, et le président du Mexique, Lopez Portillo, ont eu, lundi, un premier échange de bons procédés assaisonné de cadeaux de toutes sortes dont une carabine Remington de la part de l'Américain.

Si certains veulent voir là un quelconque symbole, il faut noter qu'en matière semblable, le président mexicain n'a pas raté le coche.

Ainsi, il a notamment offert à Reagan trois livres d'Histoire "fondamentaux, a-t-il dit, pour comprendre l'histoire du Mexique et des peuples qui, comme le nôtre, ont été exploités".

En clair, le message signifie, pour prolonger l'appel de Portillo au président élu, en novembre dernier, qu'il ne faut pas intervenir en Amérique centrale et qu'il faut respecter "la souveraineté des pays constitués, ce qui veut dire, non seulement leur indépendance, mais aussi leur capacité juridique d'exclure toute intervention étrangère et d'aspirer au développement".

Le voyage de M. Reagan en était un de symboles destiné à poser les jalons de l'accord nord-américain (Etats-Unis, Canada, Mexique) qu'il avait placé sur son programme électoral et qui, en ce qui concerne le Canada, n'est pas encore réalisé, loin de là.

On sait que, sous l'administration Carter, les relations américano-mexicaines n'ont pas été tellement chaudes, notamment au sujet de l'exportation du gaz mexicain et des transfuges qui sautent quotidiennement la frontière américaine.

Mais, maintenant, le Mexique a le pétrole et ce seul élément pourrait contribuer davantage à forcer l'administration américaine à se montrer plus "compréhensive" à l'égard de son voisin du Sud et à le traiter avec plus d'aménité, ce qui ne s'est pas fait depuis lurette ou, plutôt, jamais du tout.

Comme l'écrivait jadis Vauvenargues: "Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer." Le président élu doit certainement connaître cette maxime, même sous la forme américaine.

Pour le moment, ce que l'on croit connaître de son "bébé électoral" c'est qu'il pourrait se traduire par des relations plus larges et plus ouvertes entre les trois pays. Pour réaliser ce rêve, il faudrait d'abord que les Etats-Unis commencent par modifier l'attitude cavalière qu'ils entretiennent envers le Canada, notamment en acceptant de signer l'accord intervenu entre les deux pays au sujet des limites pour la pêche sur la côte Atlantique. La détente dont rêve Reagan n'est certes pas suffisante pour édifier l'accord qu'il préconise.

Le nouveau "maître" du Devoir

par Françoise COTE

MONTREAL (PC) — Quand l'influent quotidien de la rue Saint-Sacrement accueillera, le 12 janvier, son nouveau directeur, l'universitaire et historien Jean-Louis Roy, qui aura 40 ans le 1er février prochain, Le Devoir aura à sa tête un Beauceron pour la première fois de ses 70 ans d'existence.

Cela veut dire un Québécois bien sensibilisé aux préoccupations de la nouvelle génération d'entrepreneurs francophones.

Même s'il est né à Normandin, au Lac-Saint-Jean, M. Roy a ses véritables racines dans la Beauce où il est retourné à l'âge de sept semaines et y a vécu son enfance. Devant l'explosion d'esprit d'entrepreneur au Québec, il croit que, dans l'avenir, toutes les grandes questions risquent de se poser en des termes fort différents de ceux d'aujourd'hui.

"Je pense que d'ici cinq ans, toute la question constitutionnelle risque de se poser dans des termes qu'on a peine à imaginer maintenant", a-t-il affirmé lors d'une récente entrevue.

"La classe politique a tout défini au Québec depuis 15 ou 18 ans. Elle a vidé même les groupes sociaux et beaucoup trop absorbé les meilleurs éléments dans les comités consultatifs, les ministères et les conseils de toutes sortes ainsi que la fonction publique. Mais il est en train de se récréer dans la société québécoise au niveau des milieux d'affaires une nouvelle élite qu'il faudra rejoindre", dit-il en parlant du Devoir. "Il faudra être très sensible à leurs préoccupations parce que cela représente beaucoup de choses pour l'avenir."

Le choix de M. Jean-Louis Roy comme successeur de M. Claude Ryan, pour diriger Le Devoir, que ce dernier a quitté il y a plus de trois ans pour devenir chef du Parti libéral du Québec, en a pris plusieurs par surprise. C'est en signant une simple formule de trois lignes, qui se lit: "Le Conseil d'administration offre à M. Jean-Louis Roy la direction du Devoir et ce dernier accepte", que cet historien, professeur à l'université McGill pendant les 11 dernières années, est devenu maître, pour les dix prochaines années, du quotidien, malgré un modeste tirage de 45.000 exemplaires, joue le rôle de journal national des Canadiens français d'un océan à l'autre.

A ceux qui lui demandent s'il a reçu des mandats spéciaux de la part du conseil d'administration du journal, M. Roy répond: "Je me sens, pour dire la vérité, totalement et absolument libre face au conseil d'administration. Je n'ai aucune espèce de mandats spéciaux. Je suis lié seulement par l'interprétation qu'on m'a demandé de faire des mandats initiaux d'Henri Bourassa."

Admettant que la tâche administrative qui l'attend est "considérable", M. Roy est par ailleurs catégorique sur le plan journalistique: "Je ne veux pas fonder un journal", dit-il, ajoutant: "J'ai beaucoup de respect pour les équipes qui sont en place. Le Devoir existe, il a bien fonctionné dans des circonstances difficiles depuis trois ans". M. Roy rend d'ailleurs hommage au directeur par intérim, M. Michel Roy, si étroitement identifié au quotidien de la rue Saint-Sacrement.

Ancien président de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ), M. Jean-Louis Roy se prépare comme nouveau directeur du Devoir à aborder les négociations avec les deux syndicats. La convention collective des journalistes s'est terminée le 11 décembre, mais

ceux-ci ont accepté d'accorder un délai à M. Roy.

"J'ai été pendant trois ans président d'une fédération syndicale, j'ai fait des négociations. C'est un véritable partenariat qu'il faut, surtout dans une maison comme Le Devoir où les équipes sont restreintes."

"Fouilles archéologiques"

Peu de temps après sa nomination, M. Roy s'est vu confronté avec les résultats de ce qu'il désigne comme des "fouilles archéologiques". On a cherché à définir, à partir d'anciennes déclarations et d'écrits, la pensée du nouveau directeur du Devoir. A ce sujet, il dit: "Je n'ai pas l'intention de renier une ligne de ce que j'ai écrit. J'ai écrit des textes dans un contexte différent, en travaillant avec des groupes qui avaient des compétences spécifiques et aussi des objectifs spécifiques."

Il comprend que l'on s'amuse à trouver d'anciens écrits, "mais on ne peut tirer de cela des conclusions sur la question scolaire, constitutionnelle, économique et affirmer que si j'ai dit cela en 1968, je le pense sans nuances en 1980".

Et à ceux qui voudraient récupérer le nouveau directeur du Devoir, M. Roy déclare: "Je serai tout à fait, totalement et absolument imperméable, très concrètement imperméable à toute tentative de récupération par tel ou tel groupe."

"Je suis, de nature, non partisan, j'ai toujours été non partisan, explique-t-il. J'ai été sollicité par les partis politiques. On a voulu m'utiliser au moment de la campagne référendaire et à d'autres moments, j'ai, jusqu'à maintenant, réussi à éviter cela, pas tellement parce que je ne voulais pas me mouiller, parce que j'avais peur de prendre position, mais parce que je suis un être foncièrement non partisan."

M. Roy précise que dans le journal "je serai obligé de prendre position sur la base de la plus haute non-partisanerie".

Arriver à la direction du Devoir en 1980, "dans l'état où la société québécoise est extraordinairement polarisée et compte tenu de ce qu'est ce journal, soit à la fois un grand instrument d'information et un outil extraordinaire d'analyse et de réflexion", M. Roy estime qu'il faudra trouver, avec l'équipe, des voies de réflexion "à partir des problèmes sociaux et économiques sur lesquels les Québécois ne sont pas foncièrement divisés".

Ancien président de la Ligue des droits de l'homme (1972-1974), M. Roy est très sensible aussi au "problème énorme des rapports de la majorité francophone avec les groupes ethniques, compte tenu en particulier de ce qu'est la démographie".

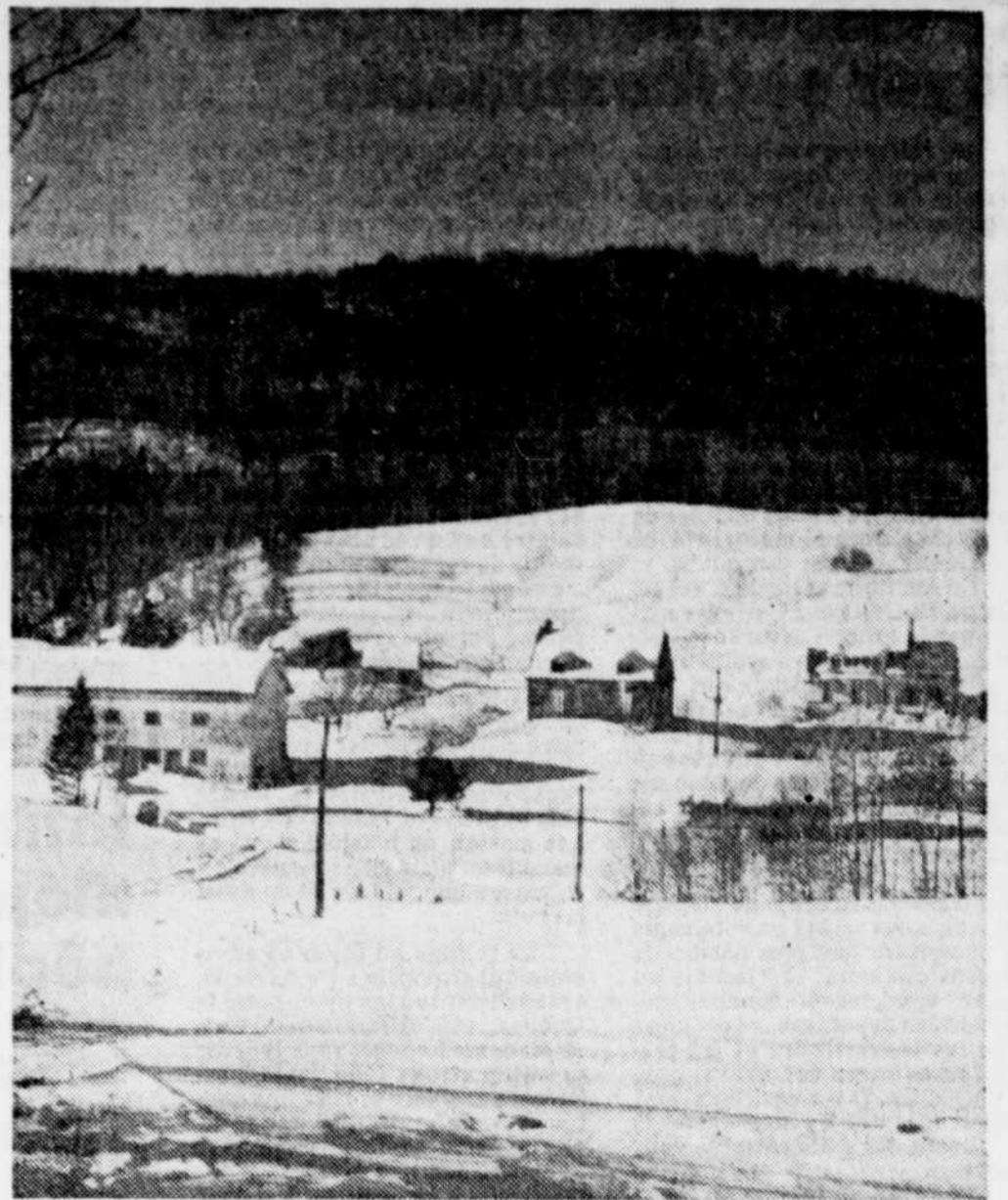
M. Roy est l'auteur d'une étude sur le débat constitutionnel de 1960 à 1976 intitulée: "Le choix d'un pays".

Parce qu'il est Beauceron, il se définit comme étant à la fois "très prudent" lorsqu'il s'agit de questions fondamentales. Mais lorsqu'il est fixé il est "aussi très déterminé".

Le nouveau directeur du Devoir a fait ses études classiques dans les Maritimes, au collège eudiste Sainte-Anne, à Pointe-de-l'Eglise (Point Church) en Nouvelle-Ecosse.

Il a ensuite suivi des cours d'été, en histoire, à l'université Laval. Après quoi, il a poursuivi ses études en philosophie, pendant cinq ans, à l'université de Montréal. Ayant obtenu sa maîtrise, il a enseigné à l'université McGill, tout en préparant sa maîtrise. C'est là que Le Devoir est allé le chercher.

Pourquoi protéger des terres à rendement agricole médiocre alors que l'objectif premier de la loi 90 vise justement à la protection des terres à haut potentiel dans le but d'accéder à une plus grande autosuffisance alimentaire? C'est la question que se pose le professeur Bernard Vachon du département de géographie de l'université du Québec à Montréal, et trois étudiants de niveau maîtrise suite à la décision de faire de Rivière-du-Loup une zone agricole désignée.



La population du Bas-du-Fleuve a plus besoin de création d'emplois que de protection des paysages.

Rivière-du-Loup, zone agricole désignée La loi 90 mise au service des stratégies politiques

par Bernard Vachon

Avec l'adoption, le 24 octobre 1980, du décret de la région agricole désignée de Rivière-du-Loup, la loi 90 semble entrer dans une phase critique. Conçue à l'origine pour protéger les terres à haut rendement agricole du Québec, la loi 90 n'aurait-elle pas ici, d'autres ambitions... Cette loi maîtresse d'aménagement ayant pour but d'assurer la protection, réserve l'utilisation des sols prospères à des fins strictement agricoles. La légitimité de cette protection repose globalement sur l'avenir d'un Québec économiquement fort, dont une des composantes essentielles est la visée d'une plus grande autosuffisance agro-alimentaire.

Cette loi en elle-même ne comprend aucune mesure pour promouvoir, faciliter et organiser l'aspect technique et financier des terres protégées. L'objet législatif se limite à la dimension d'affectation spatiale d'une partie du territoire québécois offrant des aptitudes réelles à la production agricole.

A la base, le pouvoir décisionnel appartient au gouvernement qui décrète des régions agricoles désignées, soumises à la commission de protection pour qu'elle tranche les conflits internes et relatifs aux zones impliquées. Dans ce texte, il n'est pas question de mettre en doute l'intégrité des membres de la commission ou de leurs critères de fonctionnement, mais de s'interroger sur le caractère de permanence des objectifs de la loi dans la désignation de nouvelles régions.

Fondamentalement, l'avenir de cette loi repose d'une part sur la rigueur d'application, rôle subordonné à la commission; d'autre part sur la logique et la continuité des critères qui vont présider à la délimitation des nouvelles régions agricoles désignées et plus spécifiquement des aires retenues pour fin de contrôle.

Pourquoi protéger des terres médiocres?

Comme il a été mentionné plus haut, la loi sur la protection du territoire agricole vise à soustraire à des utilisations autres que l'agriculture, des terres possédant un haut potentiel agricole. Protéger des sols médiocres constituerait un anachronisme puisque leur utilisation agricole exclusive, selon les termes de la loi, maintiendrait ces espaces dans une forme de développement dont la rentabilité serait compromise au départ. Bien que l'on ne connaisse pas — secret d'Etat bien gardé — les critères réels qui servent à la délimitation précise des "aires retenues pour fins de contrôle" dans chaque municipalité des régions désignées, il semble à l'examen des plans provisoires des régions désignées avant le 24 octobre, que le critère général de "haut potentiel agricole" ait été recherché et respecté.

Lorsque l'on examine de près le cas de la nouvelle région agricole désignée de Rivière-du-Loup, on est en droit de se demander si les mêmes critères de délimitation ont ici prévalu. A cette interrogation, de sérieux doutes peuvent être émis car plusieurs des municipalités retenues se retrouvent carrément, sur le contrefort et à l'intérieur des Appalaches, présentant, de toute évidence des sols hostiles à l'agriculture comme en témoignent d'ailleurs les amas de roches dans les champs et le caractère accidenté du paysage. Si l'on a exclu de la région agricole désignée de Montréal, la vallée de la rivière Rouge dans les Laurentides, dont les terres sont exploitées par de nombreux agriculteurs florissants, pourquoi, suivant

des critères qui devraient être les mêmes, intègre-t-on ici des terres où l'exode des populations témoigne de la faible productivité de ces sols?

La loi 90, instrument de stratégie politique?

Qui de Cacouna ou de Canso sera l'hôte du terminus méthanier? Nous ne le savons pas. Le ministre fédéral des Finances a bien dit lors de son discours sur le budget que le gazoduc se rendrait jusque dans les Maritimes, que c'était là une priorité (lire un "must") du gouvernement du Canada afin de rendre le bilan énergétique négatif des provinces de l'Atlantique moins lourd. Rien sur le port méthanier. Marc Lalonde, ministre fédéral de l'Énergie, indiquait en chambre au début de novembre, que la décision finale concernant ce dossier ne serait connue qu'à la fin de 1981.

Les études préliminaires menées par et pour l'Office national de l'énergie donne une longueur d'avance à Cacouna et le gouvernement du Québec, celui du Parti québécois, est conscient de ce que 25 milliards de dollars d'investissements primaires (selon les prévisions déjà avancées) pourraient représenter comme possibilités de consolidation socio-économique de la région de Cacouna (Rivière-du-Loup) et par voie de conséquence pour l'ensemble de l'Est du Québec. Le présent gouvernement québécois ne veut pas que l'on pipe les dés. Fini les usines La Prade, les sempiternels tiraillements avec le MEER. La possibilité de voir le terminus méthanier se transporter dans les Maritimes comporte des risques trop grands pour le Québec dans la conjoncture politique et économique actuelle. L'aspect politique du dossier pourrait prévaloir sur son aspect économique, le ministre fédéral des Finances, M. Allan Rock, n'étant pas considéré dans la région de Canso, comme un inconnu. A Québec, dans les officines de plusieurs ministères, le climat de branle-bas de combat règne; chacun s'affaire à trouver des éléments de stratégie dans le but de faire échec au gouvernement du Canada juste au cas où lui viendrait à l'idée de l'oublier.

L'adoption du décret de la région désignée de Rivière-du-Loup n'est peut-être pas étranger à ce climat entretenu par l'incertitude. L'objet avoué du décret du 24 octobre dernier est le suivant: si Cacouna reçoit les installations du terminus méthanier et du superport en eaux profondes, il ne faudra pas que le bordel s'installe dans cette région du Bas-du-Fleuve. Cependant, et encore dernièrement, nous avons vu l'efficacité de la combinaison loi 90 et loi de la qualité de l'environnement lors des études de tracé pour le tronçon du gazoduc entre Montréal et Trois-Rivières. Le gouvernement du Québec prend les devants et récidive. Il vient, par le décret de la région agricole désignée de Rivière-du-Loup de suspendre au-dessus de la tête d'Ottawa une deuxième épée de Damoclès. Ou bien le Québec devient l'hôte du terminus méthanier et le gazoduc pourra se rendre dans les Maritimes ou bien il ne le devient pas. Et s'il ne le devient pas, le gouvernement central se verra "de facto" interdire le passage côtier (décret du 24 octobre) ainsi que le passage appalachien (lois de la protection du territoire agricole et de la qualité de l'environnement). Si à Québec on a compris qu'un port vaut mieux que deux tu l'auras, on a surtout compris que pour son obtention, deux lois valent mieux qu'une. Avec la région désignée de Rivière-du-Loup la loi 90 se dé-

couvre-t-elle une nouvelle vocation soit celle de servir d'instrument stratégique dans la querelle avec Ottawa sur la localisation du terminus méthanier?

La loi 90: outil de centralisation dans le Bas-du-Fleuve

Les points que nous avons relevés plus haut confirment la volonté du gouvernement de vouer une vocation agricole à une région qui regroupe des municipalités (Ste-Françoise, St-Paul-de-la-Croix) où le caractère agricole est loin d'être dominant. Il ne fait pas de doute que l'application de la loi dans un tel cas aura pour effet de bloquer dans les municipalités concernées toute forme de développement, dans la mesure où l'agriculture, seule forme autorisée ne peut y trouver un terrain favorable.

A ce niveau, on peut penser qu'un des buts inavoués du gouvernement consiste à centrer tout développement dans les limites de Rivière-du-Loup. Encore une fois, la loi 90 aura été un précieux outil de centralisation (loi 125).

Une application abusive de la loi 90 (protectionnisme, centralisation) ne peut à long terme qu'affecter la crédibilité de cette loi quant à son objectif principal qui est de protéger les bonnes terres agricoles du Québec.

Du fait du caractère très marginal de l'agriculture dans l'arrière-pays de l'Est du Québec, les politiques de revitalisation économique reposent de plus en plus sur la polyvalence de développement et l'intégration des ressources ce qui ne pourra être réalisé que par des mesures incitatives à une certaine décentralisation des investissements dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le zonage agricole dans l'arrière-pays vient en contradiction avec ces approches nouvelles de développement car il confère une vocation agricole exclusive à des terres ayant un potentiel très faible qui autrement auraient pu ambitionner et servir une utilisation non agricole et ainsi contribuer à la revitalisation de ces régions victimes de dépeuplement économique.

Stratégies politiques et conservation ne doivent pas faire oublier le besoin de développement dans l'Est du Québec.

Le zonage agricole en aval de La Pocatière est souhaitable, mais il doit être fidèle à sa raison d'être, soit de limiter aux seules terres à haut potentiel agricole et cela même, si dans les faits, les aires retenues pour fin de contrôle devaient être très restreintes. Le danger, et l'exemple de la région désignée de Rivière-du-Loup en est l'exemple éloquent, est que la loi 90 se mette au service de stratégies politiques ou qu'elle serve indûment les ambitions centralisatrices de la loi 125. Dans une telle perspective, la loi 90 desservirait des intérêts d'une partie importante de la population de l'Est du Québec qui continue à espérer pouvoir vivre dans l'arrière-pays en substituant ou en ajoutant à une agriculture moribonde, des activités économiques non agricoles qui, légitimement, ne devraient pas être réservées aux seules localités urbaines de la côte. Conférer un caractère agricole exclusif à des terres médiocres, dont la rentabilité pose de sérieux problèmes, c'est faire de la conservation au dépend des populations concernées. Conserver les paysages de l'Est du Québec, c'est peut-être souhaitable du point de vue des touristes d'en Haut, mais c'est avant tout d'emplois que les gens d'en Bas ont besoin.



Le nouveau directeur du Devoir, Jean-Louis Roy, entre en fonctions le 12 janvier.

La valeur de la femme au foyer est inestimable

En référence à la lettre adressée au ministre Denis Lazure par madame Martine Huot-Lepage (Edition du 29/12/80).

La "femme au foyer" veut être traitée comme la femme qui travaille à l'extérieur, mais est-elle prête à en assumer les coûts?

Qui paie les coûts de toutes les mesures sociales dont bénéficie la population en général? Les travailleurs et les travailleuses, y compris les maris des femmes au foyer. Sont-ils prêts, eux, à voir leur salaire davantage rogné pour permettre à leurs épouses de recevoir à chaque maternité ce \$240 impossible, par surcroît?

Ce montant accordé, l'est en compensation pour l'attente exigée par la loi de l'assurance-chômage que paient les travailleurs.

Parmi les femmes qui travaillent à l'extérieur, la majorité sont des mères de famille, donc des femmes qui font double emploi: le soir et les fins de semaine, elles doivent laver, cuisiner, repasser, etc. Pour faire garder leurs enfants, elles doivent payer; pour aller travailler, elles paient leur transport; à cause du manque de temps, les achats en vêtements et nourriture sont plus nombreux et plus onéreux; la "femme au foyer" voudrait-elle toucher seulement les avantages... c'est alors que les travailleurs et les travailleuses crieraient, avec raison, à l'injustice. Il y a des choix dont il faut accepter les inconvénients et ils sont des deux côtés, je vous assure.

J'ai été une femme au foyer pendant 25 ans à élever 7 enfants sans "allocation de maternité" et ma mère a élevé 7 enfants aussi, sans "allocation familiale" même, ni assurance-maladie, ni soins dentaires gratuits, ni éducation gratuite. Nous ne regrettons rien ni ne jalousons la génération présente; nous avons répondu à nos

valeurs. Aujourd'hui, je suis sur le marché du travail et je m'aperçois combien coûte la sécurité sociale. Elle doit venir à son heure, selon les besoins, mais surtout selon la capacité de payer des travailleurs.

Lorsque je travaillais à la maison, je peux vous dire que j'ai toujours pensé que j'avais droit à une partie du salaire de mon mari: la maison est "notre" maison, la voiture est "notre" voiture. Lorsque la femme au foyer accomplit son travail honnêtement, elle fait, par ses économies, l'équivalent d'un salaire net, avec plus de liberté, moins de tensions et de fatigues, agréablement. Son épanouissement est possible, conditionné par une situation choisie ou pleinement acceptée.

La femme qui travaille à l'extérieur doit s'astreindre à un horaire rigide, accepter que la maison soit moins bien à l'ordre, les repas plus expéditifs, les loisirs plus limités, etc. Lorsqu'elle entre à la maison, sa journée n'est pas terminée... mais elle acceptera cela, encore une fois si elle en a fait le choix.

La femme au foyer et aussi celle qui travaille à l'extérieur, travaillent toutes deux pour le Québec, mais différemment. Chère Madame Lepage, vous recevez des allocations familiales, l'assurance-maladie et les soins dentaires sont gratuits, l'éducation facilement accessible; vous avez peut-être droit au crédit d'impôt pour enfant, à une déduction pour enfant à charge, à un crédit d'impôt foncier parce qu'il n'y a qu'un salaire imposable chez vous. Il serait peut-être surprenant de faire le calcul du salaire que pourrait vous payer votre mari... Cela suffirait-il à vous valoriser?

Lucille M. Côté (Mme)
Ancienne-Lorette

Les garanties d'un bon journal

On s'interroge parfois sur l'importance d'un journal dans la vie des citoyens. Ce média, comparé à la radio et à la télévision, joue-t-il un rôle aussi efficace? Quelles caractéristiques doit-il présenter pour intéresser un public toujours plus exigeant?

Selon mon point de vue, un quotidien doit offrir les garanties suivantes:

- Réponse aux besoins des lecteurs.

Par des chroniques appropriées telles que la chronique financière, la page des jeunes... par la participation des lecteurs aux tribunes libres, par la mise en page occasionnelle des suggestions des abonnés pertinentes à la présentation du contenu de l'information reliée à des reportages demandés sur l'une ou l'autre activité d'ordre artistique, sportif, littéraire ou économique, le journal maintiendra un lien essentiel entre la rédaction et les lecteurs.

- Commentaires personnels de l'actualité (dossiers) qui s'ajoutent aux reportages détaillés sur les faits quotidiens.

L'apport de spécialistes n'est

pas à négliger dans l'évolution de la communication. C'est un peu l'éducation des adultes à domicile.

- Expression politique reflétant fidèlement toutes les options en présence sans favoriser aucun parti.

Cette forme de presse serait l'équivalent d'un journalisme apolitique.

- Incursion dans le monde littéraire.

Par l'édition de romans, de biographies ou même de poésie permettant aux auteurs de devenir accessibles à tous, une dose quotidienne de leurs écrits ne peut que favoriser la culture.

LE SOLEIL, vous le jugerez vous-même, répond aux critères mentionnés.

Personnellement, je souhaiterais cependant qu'il soit un peu plus apolitique et que l'on édite, en page littéraire, les lauréats du prix Robert Cliche. Cette dernière mesure permettrait à ces écrivains novices d'être plus connus du public québécois.

Nadia Du Gallion
Québec.

Une femme demande à Mme Payette de se rétracter

Monsieur Marc-André Bédard
Ministre de la Justice
Ste-Foy, Qué.

Votre collègue, la ministre Lise Payette, a tenu, le soir de la clôture de la session, des propos ahurissants et calomnieux à l'endroit de la députée de l'Acadie, Thérèse Lavoie-Roux, et à l'endroit du travail de la Commission parlementaire sur le droit de la famille qui aurait été, dit-elle, moins sérieuse que celui de ses anciens compagnons du monde du spectacle...

Ces propos demandent rétraction. Ils affectent la crédibilité même de la réforme que vous pilotez et insultent les juristes et députés(es) qui y étaient. Personne ne méritait ces injures au sortir d'une semaine de travail épuisante et intense.

Comment avez-vous pu laisser, sans broncher, accuser d'"hypocrisie" madame Lavoie-Roux qui "aurait finalement laissé tomber son masque" en faisant passer

l'intérêt partisan avant l'intérêt des femmes, vous qui l'avez vue défendre, tout au long de cette semaine, les points de vue des divers groupes de femmes avec une compétence, une conviction et une persévérance qui en ont impressionné plusieurs? Vous sembleriez pourtant respecter cette députée.

Vous saviez aussi que le refus de l'opposition à voter la loi était motivé par le désir de permettre aux groupes de femmes de prendre connaissance d'un projet passé à la hâte et qui n'apporte pas les réformes souhaitées par elles, projet qu'elles n'ont pu débattre, une commission parlementaire leur ayant été refusée. On leur a, de plus, subtilement fait croire que si la réforme n'avait pas lieu maintenant, elle ne serait pas faite avant des années, de là la teneur de certains télégrammes qui semblent appuyer votre précipitation mais qu'on a obtenus par cette sorte de chantage.

Infirmières francophones méprisées dans des hôpitaux anglophones

Monsieur René Lévesque
Premier ministre du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Dans un quotidien du 19 décembre 1980, Eric Malloff, président des minorités du Québec, vous écrit pour vous demander de modifier la loi 101: de repousser l'échéance d'entrée en vigueur de l'article 39 qui stipule qu'à compter du 31 décembre 1980 aucun permis temporaire ne sera délivré aux membres d'un ordre professionnel, qui ayant obtenu un diplôme au Québec, n'auront pas réussi l'examen de français de l'Office de la langue française. Une autre lettre parue le 20 décembre 1980 signée par Starr McColl et Alex Paterson coprésident du Comité d'action positive vous demande aussi de prolonger instantanément ce délai.

Je suis infirmière et travaille en service privé dans les hôpitaux anglophones. Depuis 10 ans que je fais ce travail, de ma vie je n'ai jamais été aussi humiliée, dédaignée et ridiculisée quand je parle ma langue dans ces hôpitaux. Les défenseurs de la minorité parlent de démocratie, de justice et d'équité; ces mots sont tout à fait à l'opposé de ce que je vis; ils n'ont une signification que de leur côté.

On mentionne que les infirmières et autres membres des corporations ont donné la preuve de bonne foi en faisant l'effort de maîtriser la langue française.

Encore tout récemment quand je travaillais dans un hôpital de Montréal et que je demandais à l'infirmière préposée aux médicaments "un demerol 75 mg" elle me répondait avec un sourire dédaigneux: "What? What?" tout en prolongeant son sourire aux visiteurs qui étaient debout dans le corridor cherchant des complices; mais ces mêmes visiteurs anglophones, témoins de mon humiliation en ont été scandalisés et ils m'ont signifié leur sympathie et leur horreur (dans ma langue). Je n'ai jamais entendu une infirmière immigrante faire l'effort de parler français

aux malades francophones qui sont hospitalisés à 70 pour 100 dans les 12 hôpitaux anglophones de la ville de Montréal (une minorité bien servie).

Récemment une femme de Ste-Julie hospitalisée dans un hôpital anglophone me disait qu'elle ne pouvait pas communiquer ses craintes, ses angoisses après une opération majeure qu'elle avait subie. Elle ne parlait pas anglais et personne ne donnait la peine d'essayer de communiquer avec elle en français; depuis trois jours elle demandait une tasse de café que personne lui apportait. Des invalides hospitalisés à long terme dans ces hôpitaux subissent les mêmes cruautés.

On vous parle de bonne foi, de générosité, vraiment je crois que depuis longtemps on a prouvé de trop de tolérance. Un peuple qui a de la fierté, de l'honneur, un peuple qui se tient debout exige de se faire respecter. Nous devons nous aimer assez pour exiger que la minorité reconnaisse l'identité de la majorité. Ce n'est pas en acceptant un délai que la situation va se redresser. C'est en se tenant debout.

Je vous supplie monsieur le Premier ministre de ne pas faiblir aux exigences de la minorité. Je vous le demande au nom du peuple québécois que vous représentez.

Jacqueline Dugas
Montréal

P.S. Cette lettre a été écrite à New York le 24 décembre 1980 et a été appuyée par de nombreux amis étatsuniens sympathiques à notre cause et scandalisés de cette situation.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

La ministre d'Etat au développement social a même été jusqu'à prétendre qu'elle avait assisté à chacune des séances de la commission, pour donner plus de poids à ses affirmations. Vous n'avez pas sourcillé, conscient pourtant que madame Payette ne venait que faire un tour de temps en temps. Elle semblait, d'ailleurs, beaucoup plus intéressée à parler avec son entourage qu'à suivre les débats, sauf à la toute fin. Comment alors saurait-elle poser un jugement? Un jugement qui sabote la crédibilité de votre commission, ne l'oubliez pas. La solidarité ministérielle doit-elle donc descendre jusque-là? La vérité a tout de même ses droits.

Ayant été présente à cette commission du commencement à la fin, sans en perdre un moment, en tant que représentante d'un mouvement féministe, j'ai pu, au contraire des prétentions de madame Payette, assister à des discussions fascinantes dont la hauteur a été soulignée par nul autre que le leader du gouvernement, monsieur Charron. Une atmosphère assez rare de non-partisanerie y a constamment régné, à part quelques taquineries, grâce à votre souplesse de fonctionnement, aux capacités du responsable du dossier pour l'opposition, monsieur Forget, du sens commun de monsieur Fontaine de l'Union nationale ainsi que des explications étoffées de vos juristes, grâce enfin à tous les députés(es) qui ont participé aux travaux, sans ligne de parti, dans la plus grande des courtoisies. Ce n'est certes pas par manque de sérieux si la réforme n'accouche que

d'une souris quant à ce qui regarde les femmes.

Mais voilà ces débats n'ont pas été diffusés et les téléspectatrices et téléspectateurs ne retiendront, eux/elles, que les propos malveillants et tendancieux de Lise Payette, ce que celle-ci sait fort bien.

Nous avons bien besoin de femmes en politique, mais pas quand elles se comportent de la sorte. Elles font alors plus de tort que de bien.

En tant que public de cette commission et, surtout, en tant que femme, je ne pouvais me taire devant ces accusations déplorables qui remercient bien mal madame Thérèse Lavoie-Roux de ses efforts pour se faire le porte-parole attentif des femmes, oubliant sa couleur pour ce dossier social si important.

Le délai spécial qu'a enfin pu obtenir l'opposition en échange de son vote, permettra à toutes de connaître ce qu'on leur prépare dans cette législation qui déterminera souvent leur avenir... mais pas toujours dans le sens auquel elles auraient droit de s'attendre car, hélas, s'il y a un "deuil des droits des femmes" à porter, c'est plutôt cette révision qui nous le fera porter, à moins que l'intervention des organismes et des femmes ne la fasse corriger d'ici le 1er avril...

J'espère, monsieur le ministre, que vous saurez trouver un moyen de réparer les injustices causées à votre commission et à tous ceux et celles qui y ont participé, par l'irresponsabilité de votre collègue.

Marcelle Dolmet
Ste-Foy.

Les sacrements deviennent secondaires, si...

Suite à la lettre parue dans votre journal du 18 novembre dernier au sujet du sort des divorcés par obligation et qui était signée Robert Morin, permettez-moi de vous faire part des commentaires suivants:

Est-ce un péché d'être divorcé?

Si c'est le cas, ce n'est qu'un membre du couple qui en est le plus souvent coupable.

Est-ce que l'Eglise peut toujours savoir lequel?

Non. Donc très souvent elle refuse les sacrements aux deux concernés. Injuste, direz-vous. C'est aussi mon avis.

Les dirigeants de l'Eglise devraient remettre en question ce problème ambigu puisque nous y voyons bien là une injustice terrible.

Ceux qui ne peuvent avoir recours aux sacrements doivent s'en remettre à leur conscience et doivent décider si oui ou non ils doivent se confesser.

Si la religion est pratiquée de bonne foi, les sacrements deviennent secondaires. Les sacrements ne sont que des gestes de l'Eglise, donc si on a assez de foi pour s'en remettre à soi-même, on peut facilement s'en passer.

Il n'y a pas de différence entre un catholique divorcé et un catholique bien marié. Un a été moins chanceux que l'autre, voilà tout.

Même si l'un des divorcés est

reconnu non coupable (divorcé passif) le mariage lui est tout de même interdit.

Le mariage civil est-il la seule solution?

L'Eglise devrait aussi se pencher sur ce problème parce que ce genre de mariage ne convient pas à tous.

Tant et aussi longtemps que les divorcés ne pourront se prévaloir de leurs droits, il sera impossible pour eux de vivre leur religion en tant que catholiques.

François Arsenault
Baie-Comeau

Des titres en porte à faux

Jeudi le 18 décembre 1980, LE SOLEIL titrait à la une: "Pelle-tier n'a rien à reprocher à la France". Or en lisant le texte, on se rendait vite compte que l'ambassadeur canadien à Paris reprochait des choses à la France relativement à la non-indifférence qui l'emporte haut la main sur la non-ingérence!

Aujourd'hui le 22 décembre, en page A-15, LE SOLEIL déploie sur quatre colonnes: "Le PLQ doit 3 de ses 4 dernières victoires aux non-francophones". Mais absolument rien dans la dépêche ne prouve ce que le titre annonce. Alors?

Robert Berthiaume,
Québec.

NOTRE SOLDE DE JANVIER
est en cours

Chaussures pour dames
Jusqu'à

50%
de rabais

Chaussures pour hommes
Jusqu'à

33 1/3%
de rabais

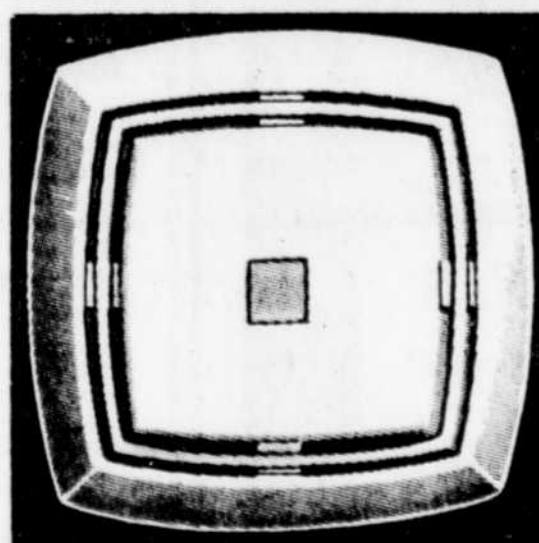
**chaussures
christian**

Place Laurier
(2) Place Fleur de Lys
Place Ste-Foy

Paquet-Syndicat
Mail St-Basile & Place Laurier & Place Fleur de Lys

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE/
INCENDIE QUI DONNE
L'ALARME AU PLUS TÔT



DÉTECTEUR DE
FUMÉE SA-4 DE

Sunbeam

Détecteur de fumée avec une alarme de 85 décibels
piézo-électrique, circuits à semi-conducteurs. Double
chambre d'ionisation. Diode à lueurs. Pile incluse.

régl. 20.95 **SPÉCIAL 15.88**

EN VENTE À NOS 6 MAGASINS

Paquet: dans le rayon de la quincaillerie
Syndicat: dans le rayon des lampes



LES ATELIERS
DU
COLLEGE
DES JESUITES

**TRIMESTRE
D'HIVER**
(janvier-mai 1981)

ALLEMAND: Lundi, mardi, mercredi
ou jeudi,
selon le niveau.

ANGLAIS: Lundi et mercredi
ou mardi et jeudi
ou vendredi et samedi

ESPAGNOL: Lundi et mercredi
ou mardi et jeudi,
selon le niveau.

ITALIEN: Mardi et jeudi

NIVEAUX: Élémentaire,
intermédiaire,
avancé

METHODES: Audio-visuelles ou
audio-orales,
selon les niveaux.

INSCRIPTION: 7 au 16 janvier 1981
De 8h00 à 16h30 et de
19h00 à 21h00

Toutes les inscriptions se font
au secrétariat.

DEBUT DES
COURS: 19 janvier 1981

LES ATELIERS DU
COLLEGE DES JESUITES

1150, St-Cyrille ouest
Québec 6, P.Q. G1S 1V7
Tel.: 681-0107 postes 46 ou 47

Chez Prémont

de Fourrures en Janvier

Vente



Superbe
VISON
femelle

à partir de

\$3,988

VISON... choix et qualité imbattables!

VISON multicolore garni de renard, à compter de **\$1,288**

VISON demi-buff, style couturier, à compter de **\$3,488**

VISON "Ranch foncé" pleines peaux, à compter de **\$1,988**

VISON Mahogany avec ceinture de vison, à compter de **\$3,988**

VISON Mahogany, peaux allongées, à compter de **\$2,688**

VISON ranch ou demi-buff femelle, à compter de **\$3,988**

VISON "Ranch foncé", peaux allongées, à compter de **\$2,988**

VISON OPALINE, peaux allongées, à compter de **\$4,288**

VISON pastel, peaux allongées, à compter de **\$2,988**

VISON ranch femelle, design Givenchy, à compter de **\$4,988**

1/2

prix sur une vaste sélection de fourrures

Voici quelques exemples:

RAT MUSQUE imprimé ocelot à partir de **\$ 888**

MOUTON DE PERSE GRIS par "sections" **\$ 688**

MOUTON DE PERSE champagne garni de renard **\$ 788**

CHANDAILS EN AGNEAU blanc rasé à partir de **\$ 188**

MANTEAU EN QUEUES DE VISON à partir de **\$1,088**

MANTEAUX EN RAT MUSQUE teint "blue mist" **\$ 788**

Epargnez jusqu'à

50%

Manteau trois-quart

LOUP

(Sections)
à compter de
\$588

CHAT SAUVAGE

naturel

à compter de

\$1,488

CASTOR

NATUREL longs poils

à compter de

\$1,688

Manteau
CHAT SAUVAGE

Pattes
à compter de

\$588

Manteau
NUTRIA FONCE

avec capuchon
à compter de

\$1,788

Manteau
RENARD BLEU

Norvégien
à compter de

\$1,988

RENARD BLEU

JAQUETTE
à compter de

\$888

CHAT SAUVAGE

Peaux allongées Tanuki
à compter de

\$2,488

LOUP CANADIEN

Pleines longueurs
à compter de

\$2,288

RENARD BLEU

à compter de
\$1,988

PALETOT
CHAT SAUVAGE
à compter de
\$1,988

VISON
RANCH FONCE
à compter de

\$2,988

- Lundi, mardi, mercredi, 9h30 à 17h30
- Jeudi, vendredi, 9h30 à 21h
- Samedi, 9h30 à 17h

Prémont

Fourrures

125, rue
St-Joseph est
524-3541



Goyette avoue un vol qualifié à Sept-Iles

par Lucien LATULIPPE

Gilles Goyette, âgé de 23 ans, de Sept-Iles, doit connaître sa sentence, demain. Ainsi en a décidé, hier, le juge Sarto Cloutier au palais de justice de Sept-Iles, après avoir entendu la plaidoirie du représentant de la Couronne, Me Michel Bribois, qui a réclamé cinq ans de pénitencier, et celle de Me B. Lemieux, pour la défense, qui a dit que la justice serait satisfaite avec une condamnation d'un an de prison.

Le prévenu a reconnu sa culpabilité à quatre accusations: vol qualifié (deux chefs), port de cagoule, séquestration et introduction par effraction.

Ces délits se sont déroulés au centre commercial Place-de-Ville, à Sept-Iles, le 16 novembre dernier. Deux individus masqués et armés avaient

séquestré le gardien, son épouse et leurs deux enfants. Ils avaient de plus ligoté les époux qui sont parvenus à se libérer et qui ont dû engager le combat avec les deux intrus avant que la police n'arrive.

Le gardien était à la veille de succomber sous les coups de ses agresseurs lorsque son épouse s'est emparée d'un couteau et qu'elle les a frappés dans le dos. Goyette a été blessé gravement et il a dû être hospitalisé pendant un certain temps. Son complice, un mineur, a été traduit devant la cour du bien-être social.

Voies de fait

Une accusation de voies de fait avec intention de blesser a été portée contre un homme de 50 ans de Sept-Iles, qui a opté pour un procès devant jury et qui a recouvré sa li-

berté provisoire sous diverses conditions. L'accusé n'a pas de dossier antérieur.

Cette procédure judiciaire a été prise à la suite d'un assaut sur Ronald Bourgeois, âgé de 71 ans, qui a reçu un coup de bâton de baseball sur la tête, le 23 décembre dernier.

D'autre part, à la requête de la défense, Me Jean Couture, de Sept-Iles, la cour a envoyé Marlene Wellman subir un examen psychiatrique de 60 jours. Ainsi, la cause de cette jeune fille de 25 ans, de Saint-Augustin, sur la Basse-Côte-Nord, a été fixée au 17 février.

Mlle Wellman est accusée de meurtre au second degré relativement à la mort de son oncle, Belvyn Hedley, âgé de 47 ans, de Saint-Augustin aussi. Hedley a péri dans l'incendie de sa maison et l'autopsie a révélé qu'il avait reçu cinq coups de couteau, dont deux ont touché le cœur. La lame du couteau était encore plantée dans le cœur. Le manche avait fondu sous l'intensité de la chaleur dégagée par l'incendie de la maison.

Relevé de son plaidoyer
Le juge Jean-Marc Roy a relevé Gilles Gauthier de son plaidoyer de culpabilité et il a ordonné qu'une enquête

préliminaire ait lieu le 30 janvier. La requête lui avait été présentée par Me Réal Grenier, avocat de la défense.

Lors de sa comparution au début de novembre dernier, Gauthier, âgé de 22 ans, de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, avait reconnu avoir mis le feu au stade couvert de Rivière-au-Renard, quelques jours plus tôt. L'incendie avait entraîné des pertes matérielles de \$500.000 et privé une population de 8.000 personnes d'un centre de loisirs très achalandé.

Selon l'acte d'accusation portée par Me Georges Rioux, représentant de la Couronne à Percé, et l'enquête policière, le geste avait été posé pour camoufler un vol de \$500 en cigarettes et autres menus articles.

La cour a toutefois exigé un cautionnement de \$25.000 par personne solvable pour la liberté provisoire de l'accusé.

Aux assises

Réal Fecteau, âgé de 39 ans, de Sainte-Marie de Beauce, a été envoyé aux assises sous l'accusation de tentative de meurtre. La cause doit procéder le 9 février et le prévenu est en liberté provisoire sous un cautionnement de \$15.000 assorti de nombreuses conditions.

Me Jacques Tardif

est le représentant de la Couronne dans cette cause qui aura lieu au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce. Fecteau est accusé d'avoir attenté à la vie de son frère de 31 ans qui a été blessé d'un coup de feu, le 14 septembre dernier.

Tentative de meurtre

Comparaissant devant le juge Louis Carrière, au palais de justice de Baie-Comeau, Bruno Lelièvre, âgé de 18 ans, de Baie-Trinité, a été accusé de tentative de meurtre et de possession d'une arme offensive, hier.

Par l'entremise de son avocat, Me Pierre Maltais, le prévenu a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 8 avril.

La cour a permis au jeune homme de recouvrer sa liberté provisoire, mais sous plusieurs conditions. Me Arnold Brochu est le représentant de la Couronne dans cette cause.

Ces accusations font suite à un attentat dont a été victime Pierre-Paul Desroby, âgé de 26 ans, également de Baie-Trinité, et qui s'est déroulé à la porte d'un hôtel du même endroit, le 30 décembre dernier. M. Desroby a reçu deux coups de couteau qui l'ont atteint au foie et à un poulmon. Il y a quelques jours, il était encore hospitalisé.



Plus de 200 mécaniciens professionnels ont suivi le cours.

Un cours à guichet fermé

A l'occasion de son 20e anniversaire, Drolet et Bouffard Ltée présentait récemment pour la 2e année consécutive une clinique de perfectionnement en mécanique automobile à guichet fermé.

Le président de Drolet et Bouffard, M. Roméo Drolet, s'est ainsi rendu à la demande des mécaniciens et garagistes, d'exploitants de stations-service et d'équipement de camions en présentant cette seconde clinique.

D'une durée de trois heures chacun, les trois cours, animés par Jacques Papillon, directeur technique de la Cie Equipement Pamer,

ont attiré 200 mécaniciens professionnels. Les participants ont eu droit à un cours de recyclage traitant du système électrique et de carburation.

La compétence de Jacques Papillon est telle qu'il est demandé pour donner ses cours à travers toute la province. C'est la raison pour laquelle d'une part, il joue à "guichet fermé" même si le cours demande un investissement de \$25 aux élèves et que, d'autre part, Drolet et Bouffard ne savent pas quand ils pourront remettre la main dessus. "Peut-être dans 18 mois", m'a dit M. Roméo Drolet.



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Ranimé près de la morgue

MONTREAL (d'après PC) — Un jeune homme de 21 ans, que l'on avait cru mort lorsqu'il a été sorti d'une maison en flammes à Montréal-Nord, lundi, était encore vivant dans l'ambulance qui l'amenait à la morgue.

Hier à l'hôpital, il s'accrochait à la vie. M. Gentile Merith demeure inconscient et son état est considéré comme critique. Sa survie étonne le pompier et le policier qui l'avait sorti de l'édifice et tenté, vainement, en lui donnant de l'oxygène de le ranimer.

Suivez le sentier des aubaines

Ensemble de skis de fond "Splitkein"

- 1 paire de skis Splitkein. 89⁹⁵
- 1 paire de bottes Estrie. 29⁹⁵
- 1 paire de fixations Troll. 8⁹⁵
- 1 paire de bâtons de bambou Tryli. 8⁹⁹
- Installation. 5⁰⁰
- Si achetés séparément 142⁸⁴**

Solde

99⁸⁸

l'ens.

Accessoires "Swix" pour le ski de fond



"Swix" Cire pour skis	1 ^{er} ch.
Trousse promenade No P21	5 ^{er} ch.
Trousse départ No P06	4 ^{er} ch.
Enduit à chaud No 1-20	3 ^{er} ch.
Fer à frotter No T-65	8 ^{er} ch.
Racloir en plastique et métal No T-35	1 ^{er} ch.
Liège naturel No T-20	.99 ch.
Dissolvant liquide No 1-50	3 ^{er} ch.
Enduit au pinceau No 1-10	3 ^{er} ch.

Ensemble de skis de fond "Karhu Lahti"

• 1 paire de skis Karhu Lahti	69 ⁹⁵
• 1 paire de bottes Estrie	29 ⁹⁵
• 1 paire de fixations Pinso	5 ⁰⁰
• 1 paire de bâtons de bambou Stride	5 ⁰⁰
• Installation	5 ⁰⁰
Si achetés séparément	116⁸⁸

Ensemble de skis de fond "Rossignol"

• 1 paire de skis Rossignol Touring	69 ⁹⁵
• 1 paire de bottes Estrie	29 ⁹⁵
• 1 paire de fixations Troll	8 ⁹⁵
• 1 paire de bâtons de bambou Tryli	8 ⁹⁹
• Installation	5 ⁰⁰
Si achetés séparément	122⁸⁸

CENTRE COMMERCIAL PLACE FLEUR DE LYS
552, boul. Hamel
Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL PLACE LAURIER
2700, boul. Laurier
Tél.: 653-9307



CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 17 JANV.
LIVRAISON MINIMALE \$100

Le veston ou le tricot

Il faudrait sans doute que certains "door-men" de Québec apprennent que le temps des vestons est révolu. La mode est au chandail, au pull, au gilet, au tricot. Il faudrait surtout que les patrons des lieux donnent à leurs gardes l'ordre d'avoir un peu de jugeotte entre les deux oreilles. Quand on a le biceps plus gros que le cerveau c'est difficile de réfléchir.

L'aventure ne m'est pas arrivée à moi, pas encore, mais je vais certainement me faire prendre un de ces jours. Pour entrer dans la majorité des discothèques les plus à la mode ou pour avoir le droit de manger dans une salle à manger le moins d'argent possible, il vous faut porter veston et cravate.

Des gens extraordinaires

C'est à une citoyenne de Loretteville, Mme Yvette Savard-Doré, mère de trois enfants, que la Régionale des Jeunes Chambres a décerné sa palme pour la "personnalité du mois" en septembre dernier.

Mme Doré, fondée, en 1950, le Cercle des mélomanes destiné à aider l'Harmonie de Loretteville.

En 1966, elle participe à la création de la "Vieille maison chez nous" un organisme sans but lucratif dévoué aux loisirs socio-culturels et qui, en 1980, accueillait 600 élèves.

Quelques années plus tard, soit en 1970, Mme Doré fonde la Chorale Saint-Ambroise. Ce groupe de 60 choristes peut être entendu, tous les samedis soir, à la messe de 19h.

Enfin, en 1978, Mme Doré qui s'est toujours dévouée pour la population de la région participe activement à la Semaine du patrimoine de Loretteville.

Le garde à la porte ne sait pas faire la différence entre un tricot de \$125 et un veston de \$35 avec lequel on offre deux pantalons gratuits, les souliers, la cravate et la chemise.

Vous pouvez aussi bien vous faire refuser à la porte d'un établissement même si vous portez un "pull" en laine d'astrakan tricoté à la main par Christian Dior en personne avec des broches no 10 en or solide alors que votre collègue de gauche, marxiste-léniniste par surcroît, se fera accepter parce qu'il porte un veston "Mao" acheté à rabais au "Paradis de la confection".

Une politique à changer. Un jour il faudra bien que l'on parle aussi des "jeans".



Mme Yvette SAVARD-DORÉ



justice

par Marcel COLLARD

Une ville n'est pas toujours responsable de l'état des trottoirs

Le seul fait qu'un trottoir soit glissant n'est pas en soi une faute engendrant la responsabilité d'une municipalité. Dans une décision récente, la cour d'appel du Québec écrit à ce sujet qu'une municipalité n'est pas l'assureur de la sécurité des piétons. "Au contraire, précise le juge Amédée Monet, il incombe à la personne qui assigne une ville en responsabilité d'établir une faute engageant la responsabilité de celle-ci."

La décision tranche un litige impliquant la ville de Drummondville-Sud, condamnée par la cour supérieure, le 7 février 1975, à payer \$7,000 à une citoyenne, attribuant certains dommages à sa chute sur un trottoir glissant, le 3 janvier 1973.

La cour d'appel renverse le jugement pour retenir les allégations de la municipalité, l'absence d'une situation d'urgence pour commander les travaux d'entretien durant les congés fériés

des 1 et 2 janvier 1973 et la décision "raisonnable" de la municipalité d'entreprendre les travaux d'entretien dans les endroits les plus dangereux, au matin du 3 janvier.

Le juge Monet conclut que la preuve d'une faute n'avait pas été établie.

Pour une oie et 3 canards

Deux jeunes gens de Beauport, âgés respectivement de 18 et 23 ans, subiront leur procès, le 3 mars, pour avoir volontairement et sans excuse légitime, tué une oie et trois canards domestiques, le 14 octobre 1980, à Château-Richer.

Les deux prévenus ont comparu devant le juge Yvon Siros, au palais de justice de Québec. Le procès a été fixé au 3 mars.



Famille décimée

Voici une photo de l'album de famille de Mme Simone Foisy-Paul: il s'agit de la mère et de ses quatre enfants (deux couples de jumeaux). Ces cinq personnes ont été trouvées mortes dimanche, à Repentigny, présumément tuées par le mari de Mme Foisy qui se serait suicidé par la suite.

Soupçonné de faux pour obtenir de la drogue

Un individu soupçonné de nombreux faux pour obtenir des drogues dans des pharmacies a été mis en état d'arrestation par la Sûreté du Québec de Chicoutimi. Il doit inévitablement être mis en accusation.

Le suspect qui demeure dans la région de Chicoutimi, aurait dérobé des prescriptions en blanc dans des bureaux de médecins du Saguenay et il les aurait remplies afin de soustraire des médicaments auprès de 66 pharmacies du Saguenay et de la région de Montréal.

L'enquête s'est échelonnée sur une période d'environ 11 mois. Elle a révélé que le suspect aurait ainsi obtenu 4,464 comprimés de percolets et de percodan avec 180 fausses prescriptions. La valeur marchande des drogues est estimée à \$100,000.

Un total de 360 accusations devront être portées contre ce faussaire: soit trafic de drogue, complot et conspiration dans le but de trafic.

Le communiqué émis par la SQ à Montréal laisse entendre que d'autres individus sont soupçonnés d'avoir participé à ce trafic de drogue et que leurs arrestations ne seraient tarder.

A Beauport, la police détient un suspect de vol

par Lucien LATULIPPE

Un jeune homme de 20 ans est détenu par la police de Beauport. Il est soupçonné d'un vol qualifié qui a été commis dans une maison de la rue du Temple, à Beauport, le soir du Premier de l'An, et il doit être traduit en cour des sessions de la paix, aujourd'hui.

La police révèle que le suspect aurait attaqué une femme qui vit seule et qu'il l'aurait menacée avec un marteau pour lui dérober une somme d'environ \$100. Les détectives Guy Déchêne et Richard Tremblay poursuivent l'enquête.

Le suspect demeure à Beauport où il est bien connu des policiers. Il aurait participé à d'autres vols dont il a été accusé.

De son côté, la police de Québec cherche un couple qui a attaqué une jeune fille de 17 ans pour la dépouiller de son argent et de ses bijoux. Le vol est estimé à \$400.

Le crime a été commis dans le Mail Saint-Roch, avant-hier soir. La plaignante a encaissé de nombreux coups, surtout des coups de pied.

L'arrestation des auteurs de cette agression

ne saurait tarder. La police laisse entendre qu'elle a une bonne description de l'homme et de la femme.

A Sainte-Foy, la police fait enquête sur un vol évalué à \$4,700 dans

une maison du boulevard Pie-XII. Les cambrioleurs ont raflé un manteau de fourrure et de l'argent qui se trouvait dans un petit coffre-fort.

A Loretteville, trois

individus ont dévalisé, hier soir, le magasin Perrette, situé sur le boulevard Johnny-Parment, et ils ont pris la fuite en auto. En fin de soirée, personne n'avait été arrêté.

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF DE SURLONGE		SPECIAL
Déossé, complet	lb	2.79
POULE A BOUILLIR		
congelé, éviscéré, Canada, catégorie "A", 5 lb et plus.	la lb	95
CUISSE DE POULET		
congelé avec os, Boite de 10 lb.	la lb	1.10
GROS POULET		
congelé, éviscéré, Canada, catégorie "A", 5 lb et plus.	la lb	1.29
ROTI DE SOC ET D'ÉPAULE DE LARD		
Complet la lb		1.39
FAUX FILET DE BOEUF (SPENCER)		
congelé, complet, environ 5 lb.	la lb	3.19
SPECIAL JAMBON ROULE		
humé à l'ancienne (genre cottage), 5 lb et plus.	la lb	1.79
CRETONS MAISON		
apportés selon les meilleures traditions, contenant 2 lb.	le contenant	4.39
DELICIEUX BOUDIN MAISON		
la lb		1.09
SAUCISSE EN COIFFE		
(Piorine au lard)	la lb	2.19

• Commandes téléphoniques exécutées avec soin du lundi au vendredi.

• Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin.

LUNDI au JEUDI de 8.30 à 5.30 - VEN. de 8.30 à 9.00 - SAM. de 8.30 à 5.00

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291
345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST GROS ET DÉTAIL

norman

un choix énorme vous attend dans tous nos rayons

profitez de nos spéciaux d'ici samedi 17h.

VENTE

LA SEULE

et

UNIQUE

la vente par excellence

qui a su conserver la confiance

des consommateurs

grâce aux aubaines exceptionnelles

que nous offrons.

1¢ VENTE 1¢

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

Début de notre

GRANDE VENTE DE JANVIER

RABAIS jusqu'à

50%

sur les chaussures pour dames

RABAIS jusqu'à

33 1/3%

sur les chaussures pour hommes

SIMARD & VOYER

CHAUSSURES POUR HOMME ET FEMME
PLACE FLEUR DE LYS/PLACE QUÉBEC/GALERIES CHAGNON
PLACE DU ROYAUME, CHICOUTIMI/CARREFOUR L'ESTRIE, SHERBROOKE

LA PLUS GRANDE VENTE DE FOURRURE de l'année!

laiberté

AU COEUR DU MAIL ST-ROCH



RABAIS DE \$100 A \$1000 SUR 8 LOTS DE FOURRURES

Grandes décolorations dans certains modèles et couleurs. Corrections d'ajustage gratuites. Garantie d'un an avec police d'assurance. Entreposage gratuit la première année.

\$100 DE RABAIS

Manteaux en Agneau rasé teint brun.

Valeur \$499
Spécial: \$399

Jaquettes en Mouton de Mongolie ou Mouton Shagg teint.

Valeur \$299
Spécial: \$199

Pour hommes, paletots en Agneau rasé teint brun.

Valeur \$499
Spécial: \$399

Manteaux en Agneau rasé imprimé Ocelot.

Valeur \$599
Spécial: \$499

Manteaux en Têtes de Chat sauvage.

Valeur \$699
Spécial: \$599

Pour hommes, paletots en Têtes de Chat sauvage.

Valeur \$799
Spécial: \$699

Manteaux en Opossum Américain naturel.

Valeur \$1099
Spécial: \$999

Manteaux en Renard bleu naturel.

Valeur \$1299
Spécial: \$1199

\$300 DE RABAIS

Manteaux en queues de Vison ranch naturel.

Valeur \$1099
Spécial: \$799

Pour hommes, paletots en Borrego teint ornés.

Valeur \$1099
Spécial: \$799

Manteaux en Rat musqué naturel.

Valeur \$1299
Spécial: \$999

Pour hommes, paletots en Chat sauvage naturel.

Valeur \$1299
Spécial: \$999

Manteaux en pattes de Swakara teint ornés.

Valeur \$1499
Spécial: \$1199

Manteaux en Vison naturel, peaux entières.

Valeur \$1999
Spécial: \$1699

Manteaux en Rat musqué naturel.

Valeur \$1599
Spécial: \$1299

Manteaux en Blaireau naturel, peaux chevrons.

Valeur \$1699
Spécial: \$1399

Pour hommes, paletots en Castor à long poil naturel, peaux allongées.

Valeur \$1799
Spécial: \$1499

Manteaux en Chat sauvage peaux entières.

Valeur \$2899
Spécial: \$2599

\$400 DE RABAIS

Manteaux en Têtes de Renard roux naturel.

Valeur \$999
Spécial: \$599

Manteaux en Têtes de Loup naturel.

Valeur \$999
Spécial: \$599

Manteaux en Têtes de Vison pastel ou demi-buff naturel.

Valeur \$1199
Spécial: \$799

Manteaux en Viscacha naturel ou teint ornés.

Valeur \$1199
Spécial: \$799

Manteaux en Chat sauvage naturel ou lustré.

Valeur \$1499
Spécial: \$1099

Manteaux en Rat musqué naturel.

Valeur \$1599
Spécial: \$1199

Manteaux en Bassarisk naturel.

Valeur \$1799
Spécial: \$1399

Manteaux en Rat musqué naturel ou teint.

Valeur \$1799
Spécial: \$1399

Pour hommes, paletots en Chat sauvage naturel, lustré.

Valeur \$2399
Spécial: \$1999

Manteaux en Peludos naturel.

Valeur \$4199
Spécial: \$3699

\$500 DE RABAIS

Manteaux en Castor à long poil naturel ou lustré.

Valeur \$1499
Spécial: \$999

Manteaux en Bassarisk naturel.

Valeur \$2599
Spécial: \$2099

Manteaux en Castor rasé des Réserves du Québec.

Valeur \$2799
Spécial: \$2299

Manteaux en Loure Canadienne rasée.

Valeur \$2799
Spécial: \$2299

Manteaux en Phoque d'Alaska teint matara.

Valeur \$2899
Spécial: \$2399

Manteaux en Loure Canadienne à long poil.

Valeur \$3099
Spécial: \$2599

Pour hommes, paletots en Chat sauvage peaux allongées.

Valeur \$3199
Spécial: \$2699

Manteaux en Loup du Montana naturel.

Valeur \$3199
Spécial: \$2699

Manteaux en Peludos naturel.

Valeur \$4199
Spécial: \$3699

Manteaux en Peludos naturel.

Valeur \$4199
Spécial: \$3699

\$600 DE RABAIS

Manteaux en Castor à long poil naturel ou lustré.

Valeur \$1999
Spécial: \$1399

Manteaux en Chat sauvage naturel ou lustré peaux allongées.

Valeur \$1899
Spécial: \$1299

Manteaux en queues de Vison naturel ornés de Vison.

Valeur \$1599
Spécial: \$999

1 manteau en Mouton broadtail (Swakara) teint noir.

Valeur \$2499
Spécial: \$1899

Manteaux en Pattes de Vison naturel ornés de Vison.

Valeur \$2599
Spécial: \$1999

Manteaux en Renard des Prairies naturel, peaux allongées.

Valeur \$2399
Spécial: \$1799

Manteaux en Chat-Lynx (bobcat) naturel.

Valeur \$2999
Spécial: \$2399

Pour hommes, paletots en Vison demi-buff naturel, peaux entières.

Valeur \$3199
Spécial: \$2599

Manteaux en Peludos naturel.

Valeur \$4199
Spécial: \$3699

Manteaux en Peludos naturel.

Valeur \$4199
Spécial: \$3699

\$700 DE RABAIS

Manteaux en Loup naturel, peaux chevrons.

Valeur \$1699
Spécial: \$999

Manteaux en Renard de Magellan naturel.

Valeur \$1999
Spécial: \$1299

Un manteau en Chat-Lynx naturel.

Valeur \$2599
Spécial: \$1899

Manteaux en Vison pastel ou ranch foncé naturel, peaux allongées.

Valeur \$2599
Spécial: \$1899

Manteaux en Vison naturel pastel ranch ou dark.

Valeur \$2999
Spécial: \$2299

Manteaux en Renard roux naturel, flancs enlevés et peaux allongées.

Valeur \$3099
Spécial: \$2399

Pour hommes, 1 paletot en Loure à long poil naturel.

Valeur \$2699
Spécial: \$1999

Pour hommes, paletots en Vison ranch foncé naturel, peaux allongées.

Valeur \$4299
Spécial: \$3599

Manteaux en Vison Black Glama naturel. Petits mâles, peaux allongées.

Valeur \$5899
Spécial: \$4999

Manteaux en Vison Black Glama naturel. Petits mâles, peaux allongées.

Valeur \$5899
Spécial: \$4999

\$900 DE RABAIS

Manteaux en Castor rasé et lustré.

Valeur \$2299
Spécial: \$1399

Un manteau en Phoque d'Alaska teint noir.

Valeur \$2699
Spécial: \$1799

Manteaux en Chat sauvage naturel lustré ou teint tanuki, peaux allongées.

Valeur \$2999
Spécial: \$2099

1 manteau en Mouton Swakara teint noir orné de Renard teint noir.

Valeur \$3399
Spécial: \$2499

Manteaux en Vison black glama naturel peaux femelles allongées.

Valeur \$4899
Spécial: \$3999

1 manteau en Lynx Canadien naturel.

Valeur \$4899
Spécial: \$3999

Manteaux en Vison Black Glama naturel. Petits mâles, peaux allongées.

Valeur \$5899
Spécial: \$4999

Manteaux en Vison Black Glama naturel. Petits mâles, peaux allongées.

Valeur \$5899
Spécial: \$4999

Manteaux en Vison Black Glama naturel. Petits mâles, peaux allongées.

Valeur \$5899
Spécial: \$4999

Manteaux en Vison Black Glama naturel. Petits mâles, peaux allongées.

Valeur \$5899
Spécial: \$4999

\$1000 ET PLUS DE RABAIS

Manteaux en Renard de Magellan naturel peaux allongées.

Valeur \$2799
Spécial: \$1499

Un manteau en Renard Norvégien teint Lynx, peaux allongées.

Valeur \$2999
Spécial: \$1999

Manteaux en Loure à long poil du Labrador naturel.

Valeur \$3999
Spécial: \$2999

Manteaux en Chat-Lynx du Montana naturel.

Valeur \$4299
Spécial: \$3299

1 manteau en Martre de Russie teinte, peaux allongées.

Valeur \$6599
Spécial: \$5599

Manteaux en Vison black glama naturel peaux femelles allongées.

Valeur \$6499
Spécial: \$5499

Un manteau en Martre de Roche naturel, peaux allongées.

Valeur \$7499
Spécial: \$5999

Manteaux en Ocelot véritable naturel.

Valeur \$6999
Spécial: \$5999

Manteaux en Ocelot véritable naturel.

Valeur \$6999
Spécial: \$5999

Manteaux en Ocelot véritable naturel.

Valeur \$6999
Spécial: \$5999